



— CFDT —

Service
Documentation

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

syndicat général de l'éducation nationale — cfdt

798 — 2 février 1981

6 F

• Action syndicale

Le bureau national de janvier a confirmé l'axe prioritaire d'action : la carte scolaire et universitaire.

• Circulaires de rentrée

Souplesse et déconcentration sont les deux maîtres-mots de ces circulaires. Par niveau d'établissement, une analyse de ce qu'elles sous-tendent.

• Autres fédés

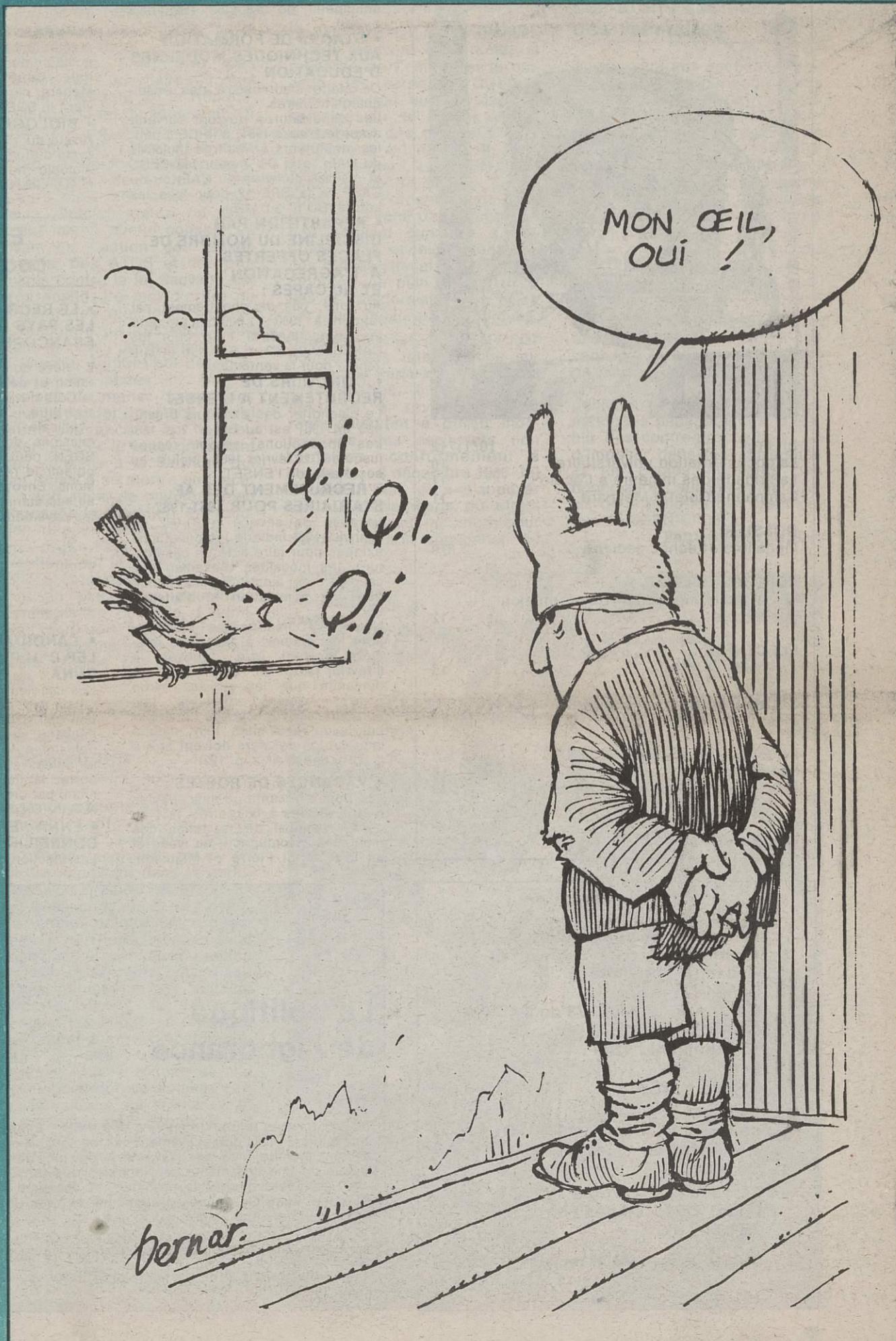
Comment la Fédération Générale de la Métallurgie (FGM-CFDT) analyse la crise de l'automobile. Ses propositions.

• Dossier inégalités

Après avoir été "héritaires", voici qu'elles deviennent "naturelles". Pour le SGEN-CFDT, les inégalités ne sont pas une fatalité : nous les combattons.

• Pages pratiques

Et si vous rompiez votre engagement... avec l'Etat ? Ce qu'il vous en coûterait. Les modalités de remboursement.



Sommaire

A NOTER	2
SU A LU	2
EDITORIAL	
Solidaires au quotidien	3
ACTION ET LUTTES	
Des perspectives pour les universitaires	3
BNG : Un enjeu central la carte scolaire et universitaire	4/5
Les circulaires de rentrée	6/7



En bref	10/11/12
La documentation universitaire	10
La brigade des mineurs à l'école	11
Campagne Colette Meynard	11
DOSSIER	
Inégalités et échec scolaire	8/9
POINTS SUR LES I	
Le plan quinquennal de formation des jeunes	12
ELECTIONS	
Au CNRS, à l'EAP	13
REGARD SUR	
Plogoff, la veillée d'armes	14
INFORMATIONS PRATIQUES	
Mutations, liste d'aptitude	14
Rupture de l'engagement décennal ..	15
DANS LES FEDERATIONS	
La crise de l'automobile	16

Directeur de la publication :
J. George
Rédactrice en chef :
Danièle Franco
C.P.P.A.P. n° 440 D 73 du 2.4.73
ISSN 0337 — 7725
Abonnement : 120 F.
Supplément
Chantier : 25 F.
Syndicat général
de l'Education nationale CFDT
5, rue Mayran - 75442 Paris
Cédex 09
Imprimerie ETC 76190 YVETOT
Cadet Photocomposition
75009 PARIS
SU est tiré sur papier recyclé.

A NOTER

dans les écoles militaires sont parus au BO n° 3 p. 248. Un additif à la liste des postes à pourvoir à l'étranger (session de mars 1981) se trouve p. 252 et suivantes BO n° 3. La liste principale se trouve au BO n° 2 p. 145.

• INTEGRATION DANS LE CORPS DES PROFESSEURS D'EP :

La circulaire n° 80-357/B du 30 décembre 1980, parue au BO n° 2 du 15 janvier 1981 p. 134, précise les conditions pour l'intégration des chargés d'enseignement d'EPS, des PA et des PEGC (valence EPS) dans le corps des professeurs.

Second degré

• ORIENTATION DES ELEVES :

Modalités pour l'année scolaire 1980-1981 en vue de la rentrée 1981. (BO n° 2 p. 96).

• AIDES AUX P.A.C.T.E

La note de service n° 80-531 du 19.12.1980 précise les aides spécifiques que la DATAR peut apporter aux projets d'activités éducatives et culturelles, et pouvant s'échelonner de 500 à 2 000 F (BO n° 3 p. 200).

• SESSION 1981

DU BACCALAUREAT :

L'arrêté du 6 janvier 1981 fixe les dates et horaires des épreuves d'examen de la session 1981 du bac et du bac de technicien et de la session de 1982 pour les épreuves anticipées de français (BO n° 3 p. 208).

• STAGES DE FORMATION AUX TECHNIQUES MODERNES D'EDUCATION

Ce stage s'adresse à des enseignants titulaires.

Les candidatures devront parvenir avant le 2 mars 1981, à la DE 3 pour les instituteurs et maîtres titulaires du CAEI, à la DC 7 pour les PEGC et maîtres titulaires du CAEI ou du CAEP, à la DPE 12 pour tous les autres (BO n° 3 p. 225).

• REPARTITION PAR DISCIPLINE DU NOMBRE DE PLACES OFFERTES A L'AGREGATION ET AU CAPES :

Au total, pas de changement par rapport à 1980 : 1 000 places pour les agrégations et 1 700 pour les CAPES. Voir BO n° 2 p. 116 et suivantes pour la ventilation.

• CONCOURS DE RECRUTEMENT A L'ENSET :

Le calendrier des examens organisés en 1981 est au BO n° 2 p. 118. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 21 février 1981 inclus au secrétariat de l'ENSET.

• RECRUTEMENT DES AE STAGIAIRES POUR 1981-1982 :

La note de service n° 81-002 du 5 janvier 1981 indique les conditions exigées pour faire acte de candidature, les modalités d'examen des candidatures ainsi que les conditions de nomination et d'affectation.

Note — D'importantes modifications par rapport à 1980. Les dossiers doivent être déposés le 6 février 1981. Le SGEN-CFDT a demandé que les délais — trop courts — soient prolongés. Les personnels en fonction à l'étranger ont jusqu'au 30 mars 1981, date à laquelle les dossiers doivent être à la DPE 6. (BO n° 2, p. 122).

• VACANCES DE POSTES :

Les postes vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée 1981 au centre national de formation des maîtres de Montlignon, au lycée et au LEP de St Pierre et Miquelon,

Supérieur

• ENSAM

Arrêté du 4 décembre fixant la composition du CTP de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers, paru au BO n° 3 du 22 janvier : le SGEN a 2 sièges.

• BIOLOGIE HUMAINE

Arrêté du 13 décembre modifiant le cycle d'études et de recherches en biologie humaine, publié au BO n° 3 du 22 janvier.

Etranger coopération

• LE RECRUTEMENT POUR LES PAYS D'AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE

Il relève du ministère de la Coopération et débutera le 9 février pour la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Centrafrique. Aucune organisation syndicale ne participe à ces commissions de recrutement mais le SGEN peut, si vous le désirez, obtenir le résultat de ces commissions. Envoyer une fiche syndicale au secrétariat Etranger en précisant les pays demandés.

Lep

• CANDIDATURES DANS LES LEP D'APPLICATION DES ENNA :

Les candidatures des P CET et PT CT de CET dans les LEP d'application des ENNA doivent parvenir au ministère pour le 16 février. Les demandes de mutation doivent être formulées sur papier libre et comporter la liste des vœux (6 maximum) par ordre préférentiel.

N.S. n° 80-521 du 9.12.80 - B.O. n° 2

• ENNA : ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les élections des représentants du

Retraités

personnel aux conseils d'administration des ENNA auront lieu au cours du premier trimestre de l'année civile 1981.

• LES METIERS DE L'HOTELLERIE

Les candidats admis aux concours de recrutement de P. CET Métiers de l'Hôtellerie (session 1980) sont nommés professeurs stagiaires à compter du 1er janvier 1981.

Général

• ORGANISATION DE LA RENTREE 1981

Les circulaires concernant la préparation de la rentrée 81 dans les collèges, les lycées et les LEP sont parues au B.O. n° 2 du 15.01.81, celle concernant le 1er degré au BO n° 3. Voir le contenu et l'analyse de ces textes pages 6 et 7.

• TEMPS PARTIEL

Le B.O. n° 2 du 15.01.81 publie la loi sur le travail à temps partiel dans la Fonction Publique (loi n° 80-1056 du 23.12.80). Des expériences de travail à temps partiel sont instituées pour une période de 2 ans dans des administrations ou services déterminés par décrets, pris après avis des comités techniques paritaires. Une information détaillée sera fournie lors de la parution de ces décrets. Sur l'analyse de cette loi et nos positions, voir S.U. n° 795 p. 4.

Retraités

Vous qui prenez votre retraite, n'oubliez pas que, seul, le syndicat agit pour que soient reconnus aux retraités :

- le droit à l'épanouissement et à une pension suffisante,
- l'exercice de véritables responsabilités,
- le droit de choisir son mode d'existence.

Vous devez avoir reçu récemment « Retraités-S.G.E.N. N° 5 » et le « Bulletin du Retraité C.F.D.T. n° 62 ».

Sinon, pour continuer à participer à la vie syndicale et à la défense de vos droits, remplissez et retournez le talon ci-dessous à :

Section nationale Retraités SGEN-CFDT - 5, rue Mayran - 75442 Paris Cedex 09.

NOM Prénom

Académie

Retraité (e) à dater

Adresse actuelle

Adresse de retraite (si elle est différente)

Vous recevrez immédiatement la presse retraités et votre section académique sera avisée de votre changement de catégorie.

SU a lu

La politique de l'ignorance

Connaissez-vous la grande épopée des IREM ? Elle est ici développée très subjectivement par les acteurs eux-mêmes. Ensuite, les grands noms de la critique actuelle du rôle des maths développent leurs thèses : J.-M. Lévy-Leblond pour la physique, A. Jacquard en génétique, Marc Guillaume en économie et Yves Chevallard pour l'enseignement.

Une pierre dans l'océan de rationalité ambiante.

Revue « Recherche » n° 41, septembre 1980 ; 9, rue Pleyel, 75012 Paris.

Solidaires au quotidien

Le Président de la République vient de s'exprimer sur la politique internationale de la France. Equilibre savant sur l'Afghanistan, éloge de Reagan, prudence sur la Pologne. Rien sur la répression de l'homme en U.R.S.S. et... ailleurs. Rien sur l'action indispensable pour le développement du Tiers-Monde ! Rien sur le soutien de la France à certains régimes corrompus d'Afrique noire ! Rien sur le développement de la politique française de vente d'armes !

Décidément, cet homme-là est passé maître dans la pratique de l'abus de confiance et dans l'art de ses silences et des généralités. Une des responsabilités du syndicalisme dans la période est bien de rompre la litanie des mensonges et des vœux pieux, de bousculer le cercle des prudences et des bons usages. C'est bien le sens de l'action internationale du SGEN-CFDT. Nous avons, ces derniers mois, multiplié les interventions et les pressions pour la défense des droits de l'homme, notamment en Amérique latine, en U.R.S.S. et en Afrique du Sud. Nous prenons notre part de l'action de la CFDT tout entière en direction des travailleurs polonais du syndicat Solidarité. Nous apportons notre soutien aux luttes qui se mènent, souvent durement, comme dernièrement au Sénégal ou au Brésil dans l'état de Minas-Geiras.

Mais nous avons incontestablement une tâche spécifique, qui est d'aider, dans les pays en voie de développement, les syndicats à s'organiser.

Il y a là en effet un enjeu décisif dans la lutte pour un nouvel ordre économique international. Les travailleuses et les travailleurs des pays d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie du Sud-Est doivent pouvoir y prendre toute leur place. Or, l'organisation de l'action syndicale dans ces pays pose une double série de problèmes.

D'abord, le syndicalisme y est en butte à une répression violente, qui ne recule pas devant l'élimination physique. D'où une dimension permanente et urgente de l'action syndicale, qui est tout simplement la lutte pour le droit à l'existence et à l'organisation. Ainsi, dans quelques jours, 13 syndicalistes brésiliens comparaitront — dans le cadre de la loi de sécurité nationale — devant la juridiction militaire, pour avoir organisé une grève en 1980 dans la métallurgie ; ils risquent plusieurs années de prison. Au Sénégal, malgré quelques paroles d'apaisement du nouveau Président, les mesures de radiation ou de mutation prises à l'encontre de nos camarades du SUDES (Syndicat Unique des Enseignants du Sénégal) n'ont toujours pas été rapportées. En outre, dans ces pays, les traditions syndicales sont souvent peu anciennes et l'immense effort d'organisation des travailleuses et des travailleurs implique des moyens que la pauvreté même de ces pays rend incertains.

C'est pourquoi le SGEN-CFDT, qui consacre déjà une part importante de son budget national à son action internationale, qui ne se limite pas à la solidarité, a décidé de créer un fonds permanent de solidarité internationale, destiné en premier lieu à aider des organisations syndicales du Tiers-Monde. L'intérêt manifesté concrètement par les sections syndicales à l'occasion de nos appels précédents, par exemple en faveur des syndicats Solidarité, nous a incités à aller dans ce sens. Mais il n'est pas toujours possible, pour des raisons d'opportunité politique évidentes, de lancer un appel précis à la solidarité avec tel ou tel syndicat étranger. La création de ce fonds spécifique, alimenté par des contributions volontaires, devrait ainsi nous permettre d'être davantage à la hauteur de nos responsabilités.

Des perspectives pour les universitaires

Les interventions syndicales des enseignants du Supérieur dans la période actuelle portent sur cinq domaines convergents.

La loi Sauvage

La mise en place des conseils d'université et d'UER à la sauce Sauvage est, comme chacun le sait, une des 29 mesures prioritaires fixées par le président de la République pour la fin du septennat. Or très peu de conseils ont pu être mis en place à la date fixée par la loi : 15 décembre, l'application de la loi a plusieurs mois de retard et certains établissements ou UER n'ont même aucun conseil. Le bilan de l'action des enseignants, des ATOS et des étudiants contre la loi Sauvage est très positif. Le mot d'ordre de boycott des élections Sauvage a rencontré un très large écho dans le milieu universitaire. Il importe aujourd'hui de poursuivre cette lancée.

Il s'agit de mener des actions pour boycotter les élections qui n'ont pas encore eu lieu ou pour bloquer le fonctionnement des conseils à la Sauvage qui ont réussi à se mettre en place. Il s'agit aussi de manifester en imposant le maintien en fonction des anciens conseils, ou en organisant des contre-élections sur la base des dispositions antérieures, ou en mettant en place des structures parallèles de contrôle. L'administration doit être ainsi amenée à reconnaître les interlocuteurs choisis par les personnels.

La carte universitaire

Les mouvements étudiants et le soutien actif que leur ont apporté les sections SGEN-CFDT des universités ont eu un impact important dans la population. Le meilleur exemple en est Besançon, où, le 22 janvier, une grande manifestation a rassemblé ouvriers, étudiants et enseignants, donnant à l'action sur la carte universitaire sa pleine dimension de bataille sociale. Dans la période actuelle, les initiatives efficaces consistent à enracer durablement la lutte au niveau des régions, par exemple par le développement de comités sur les formations universitaires, et à organiser des coordinations inter-régionales là où une mobilisation effective existe, tout particulièrement dans l'Est de la France. En revanche, le mot d'ordre de grève générale illimitée qui est avancé par certains étudiants aboutirait à affaiblir la lutte et serait contraire à la juste perspective d'un mouvement global et coordonné dans le temps.

service d'enseignement alourdi des enseignants non titulaires.

Les droits sociaux des vacataires

Il appartient aux sections d'université d'intervenir auprès des Caisses de sécurité sociale dans le cadre du syndicat général, pour obtenir l'abrogation de la circulaire de la sécurité sociale du 22 juillet 1980 qui prive les enseignants vacataires du Supérieur — tout comme les maîtres-auxiliaires — de leurs droits sociaux.

Le DEUG des instituteurs

Le cadre et les conditions de mise en place de ce DEUG doivent être combattus. Il convient de faire, avec les autres parties prenantes, une action critique publique des contenus et des méthodes pédagogiques, d'établir des contre-propositions, et d'imposer dans les universités et les Ecoles normales des négociations sur les points précis de la plate-forme revendicative du SGEN-CFDT.

Patrick FRIDENSON



Second degré

Remplacements : danger !

La question des remplacements des enseignants dans les lycées et collèges est d'actualité.

Rappelons que la circulaire parue au Bulletin Officiel du 13 novembre prévoit :

- l'utilisation systématique des nouveaux titulaires (certifiés, AE, PEGC) pour les remplacements de longue durée,
- le glissement progressif des adjoints d'enseignement vers la surveillance,
- la participation de tous les enseignants de chaque collège ou lycée aux remplacements de courte durée par le biais des heures supplémentaires, même au-delà des 2 heures dites imposables et dans une autre discipline.

Il est évident que ces mesures constituent une agression particulièrement grave, d'abord pour les maîtres(ses) auxiliaires et les surveillant(s) qui risquent d'être ainsi purement et simplement liquidé(e)s à terme, mais aussi pour tous les enseignants et toutes les enseignantes.

Leur application a déjà commencé dans certaines académies, doucement mais sûrement. Par exemple, dans l'académie de Nice, les adjoints d'enseignement sont amenés à faire davantage de surveillance. Pour nous, il est par conséquent hors de question d'attendre pour réagir. Ce ne sont pas les déclarations lénifiantes du ministère sur la non-application immédiate de cette circulaire qui nous feront changer d'avis. Toutes les réunions syndicales à tous les niveaux mettent en évidence la réprobation totale des personnels contre les mesures envisagées.

Notre objectif est bel et bien l'abrogation de cette circulaire, d'abord par sa mise en échec sur le terrain.

Pour cela, nous avons choisi de mener une campagne à travers deux angles d'attaque privilégiés.

Refuser les heures sup

Nous refusons les heures supplémentaires, y compris les 2 heures dites imposables, de manière systématique et collective. Pour mener à bien une telle campagne, il est nécessaire de contrôler tous les remplacements, de faire pression sur les collègues qui sont prêts à accepter des heures supplémentaires. Si cela est possible, les sections préparent les conditions favorables à une grève dans l'établissement si des remplacements de professeurs absents sont imposés. De même, en cas de répression, le SGEN-CFDT doit envisager, au niveau du secteur ou du département, une grève. Il est aussi de la responsabilité du département ou de l'académie d'organiser la

solidarité financière si des retraits de salaire sont effectués.

Mais n'oublions pas que c'est d'abord dans chaque établissement qu'il faut lutter, ne serait-ce qu'à cause du rôle du chef d'établissement qui est loin d'être négligeable en la matière.

Un service complet pour les AE

Il s'agit d'obtenir un service complet d'enseignement (ou de documentation) pour les adjoints d'enseignement d'où la nécessité de regrouper les heures supplémentaires en services et de récupérer des heures d'enseignement déjà transformées en heures de surveillance. Une telle lutte entre dans le cadre de l'action sur la carte scolaire. Cependant, il est important de mieux faire apparaître, de façon spécifique, le malaise des adjoints d'enseignement en évitant toutefois de poser ce problème de façon isolée. En effet, la lutte contre les suppressions de postes de MI-SE et la lutte pour un service complet d'enseignement des AE est un seul et même combat. Le principe de réunions des adjoints d'enseignement au niveau départemental ou académique à l'initiative du SGEN-CFDT a été retenu. Celles-ci auront pour but de recueillir des témoignages sur les conditions de travail des AE, de les faire connaître (conférences de presse systématiques), de contribuer à l'organisation de l'action à mener. D'autre part, un dossier sur les problèmes des AE sera prochainement réalisé par le secrétariat national.

Enfin, il n'est pas inutile d'insister sur l'importance d'un travail d'explication en direction des parents d'élèves et de l'interprofessionnel sur cette question des remplacements, en commençant par la popularisation de notre revendication de créations de postes de titulaires-remplaçants volontaires, non débutants, défrayés, rattachés administrativement à un établissement, travaillant sur une zone géographique réduite, sur la base d'un emploi pour 10 emplois fixes (revendication qu'il nous faudra approfondir rapidement).

Notre démarche consiste à s'appuyer sur les actions décentralisées qui auront lieu sur cet objectif durant les prochaines semaines pour aboutir à un rapport de forces d'ampleur nationale, si possible intersyndical. Les prochaines instances nationales du SGEN-CFDT, sur la base des résultats de ces premières initiatives, prolongeront au niveau national cette action.

Jean-Michel BOULLIER

Un enjeu central : la carte scolaire et universitaire



Lep

Auto réduisez !

Dans les LEP le SGEN-CFDT propose des actions d'auto-réduction d'horaires ou d'effectifs articulées avec des coordinations pédagogiques(1).

ES objectifs sont clairs : agir — pour la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail des personnels,

— pour la défense et la transformation des LEP pour une ouverture sur la vie hors de toute mainmise patronale, contre les séquences « éducatives » et les formations alternées.

— pour une carte scolaire (sections et postes) qui corresponde aux besoins des usagers, avec des temps forts de mobilisation au moment où s'élaborent les décisions.

— pour un meilleur service public aux usagers.

Les formes de l'action proposées visent à concrétiser une autre manière de vivre et de travailler en LEP : cela correspond indéniablement aux besoins et aspirations des personnels et des jeunes.

Des difficultés prévisibles

Notre stratégie d'une action continue, matérialisée par une campagne prolongée et cohérente sur le terrain rencontre pourtant, pourquoi ne pas le dire, des difficultés dans sa mise en œuvre. Difficultés de toutes natures. Si les objectifs sont proclamés par beaucoup, l'action et les formes sont encore assimilées dans notre milieu à un syndicalisme de luttes, en rupture tant avec la surenchère verbale qu'avec la « négociation » à froid.

La seule description des mécontentements ne saurait constituer en elle-même une stratégie anti-capitaliste.

Un repli évident

Le SNET AA - FEN proclame que « mieux vaut des résultats sans action que des actions sans résultats ». Le bilan de ses compromissions s'alourdit : loin de s'opposer à la mainmise patronale, il aide le Pouvoir à l'organiser (2).

Le SNETP-CGT, dont les objectifs proclamés rejoignent beaucoup des nôtres sur la défense et la transformation des LEP, ne semble pas bien voir où se situent les adversaires et les alliés potentiels. Si nous avons avec le SNETP-CGT des divergences importantes, notamment sur la lutte anti-hiéarchique, nous n'en faisons pas un préalable et cela ne nous empêche pas de lui proposer une action unitaire devant laquelle, quand il ne reste pas sourd, il répond par des fins de non-recevoir.

Le SGEN-CFDT ne se satisfait pas d'une telle situation et continuera à développer une action conforme aux intérêts des jeunes et des personnels.

Nous tirerons dans un prochain SU les bilans de l'action de fin janvier.

(1) Voir SU n° 795
(2) Voir SU n° 793

Faire de la carte scolaire et universitaire l'enjeu central autour duquel convergent et s'articulent toutes les actions menées par toutes les forces de notre organisation syndicale. Tel est bien le choix qu'a confirmé notre bureau national des 15 et 16 janvier.

Ce choix est bien sûr ancré dans la réalité de la période que nous vivons : la préparation de la rentrée et ses traductions concrètes, les enjeux du remodelage autoritaire de la carte universitaire, l'adaptation constante de tout le système de formation orienté vers plus de sélection au moindre coût sont autant de raisons qui suffisent à déterminer une telle priorité.

Elles ne sont pas les seules.

L'examen quotidien des difficultés professionnelles liées à l'aggravation des conditions d'emploi et de travail montre à quel point les enjeux essentiels de nos revendications sont liés aux choix qui sont faits à travers la carte scolaire et universitaire. Vivre, travailler, étudier au pays, comment cela peut-il être possible si chacun à son niveau n'entreprend rien pour peser le plus fort possible dans la détermination des choix faits au niveau régional et local ? En proposant cet axe central de lutte, le SGEN-CFDT s'insère totalement dans la campagne que développe actuellement toute la CFDT pour la création d'emplois.

L'action qui se mène au niveau des LEP permet de poser les problèmes spécifiques que vivent les personnels et les jeunes dans ce secteur. La campagne « vérité agents » que le SGEN-CFDT développe actuellement, outre les revendications concrètes des agents, est aussi importante pour les conditions d'accueil des élèves, pour les conditions de travail et de vie dans les établissements du second degré.

Mieux préciser et développer notre action sur le remplacement apparaît également au premier plan des préoccupations de toute l'organisation. Riposter d'abord. C'est le sens de l'action entreprise dans le second degré contre le recours aux heures supplémentaires et/ou aux débutants pour assurer ces tâches. Profitons-en aussi pour affirmer et approfondir notre réponse syndicale en popularisant nos propositions ; pour faire apparaître le lien entre cette question qui touche directement les personnels et les non moins importantes remises en cause statutaires. Dans ce domaine, les projets sur les MI-SE ou sur la formation continue constituent des terrains importants.

Toute notre action dans la période qui s'ouvre mettra aussi en évidence les effets précis de la restructuration du système scolaire et universitaire. Le SGEN-CFDT produira un bilan précis du septennat écoulé. Il s'attardera notamment sur la mise en œuvre de la réforme HABY et de ses conséquences (organisation et programmes du primaire, bilan du « collège unique », conséquences sur le second cycle et les LEP).

A ce bureau national, enfin, nous avons pu mesurer combien restait importante la sensibilité de nos milieux professionnels sur le terrain essentiel des libertés. La poursuite de la campagne en faveur de la libération de Colette Meynard, les réactions face au racisme anti-immigrés, face au non respect du droit à l'objection de conscience, sont des signes importants et encourageants de la résistance qui se développe sur cet axe de luttes.

Beaucoup de travail en perspective. Un autre choix n'est pas possible. Aujourd'hui aucun terrain d'action n'est secondaire.

Revitaliser le tissu d'action syndicale de tous les jours, valoriser et diversifier les terrains de l'action, articuler, organiser l'action sur des objectifs nationaux, voilà la tâche du SGEN-CFDT dans la période qui s'ouvre. Il l'assurera à chaque niveau.

Agents

Tranche de vérité

Nous avons choisi de publier un témoignage extrait d'un bulletin du SGEN-CFDT de l'académie de Lille. A lui seul il situe et aborde concrètement plusieurs problèmes et enjeux essentiels qu'il convient de souligner. La séparation entre tâches d'exécution et tâches de conception est une réalité dans un établissement d'enseignement ; nous le savions. Mais nous oublions peut-être quelles répercussions — désarmantes de quotidienneté — cela peut avoir sur la vie des travailleurs. Il n'y a pas que dans l'industrie qu'un mauvais aménagement du temps de travail pénalise les travailleurs. La hiérarchie pèse plus lourd lorsque l'on est situé plus bas dans l'échelle des fonctions et quand, sur une même personne, les situations de travailleuse et de manuelle de la catégorie D sont cumulées, le scandale est tel qu'il exige que l'on passe de l'analyse à la réaction collective.

Mme X existe. La rencontrons-nous assez souvent ? Il serait bon de se poser le problème dans une réunion de secteur consacrée à cette question pour accrocher enfin l'action syndicale aux priorités que nous avons choisies.

MME X à l'issue d'un congé de maternité (grossesse pathologique) obtient une prolongation. Cela ne plaît guère à ses chefs, elle doit subir une contre-visite qui confirme le bien-fondé du congé. A sa rentrée, Mme X apprend de son chef qu'elle n'assumera plus dorénavant l'entretien des bureaux, mais celui des ateliers (travaux plus pénibles). Sa note administrative est diminuée d'un point. Il ne s'agit pas d'une sanction ! Emploi du temps type d'une journée de Mme X :

5 h 45 - Mme X, mère de deux

enfants (3 ans et 6 mois) se lève, déjeune et commence à préparer le repas de midi.

6 h 30 - On réveille, on prépare les enfants, on les dépose chez la nounrice.

7 h (pas 7 h 05) - Début de la journée au lycée.

11 h - Arrêt ; on récupère le premier enfant, puis le second à 11 h 45 ; puis confection du repas, vaisselle.

14 h - Conduite d'un des enfants à l'école, puis divers travaux ménagers jusqu'à 15 h 45.

16 h - Reprise du travail au lycée.



D.R.

20 h - Fin du travail au lycée (les enfants ont été récupérés à 17 h chez la nounrice par le mari. Lorsque Mme X rentre, les enfants sont couchés et endormis).

20 h 45 - Repas du soir, puis vaisselle, puis divers travaux ménagers...

Mme X, ce soir, n'est pas en forme...

Mme X travaille du lundi au vendredi

suivant cet horaire ; le samedi il lui

reste 4 h 30 à faire. « Il ne s'agit pas

de conditions de vie, de conditions

de travail aberrantes, mais difficiles »

(sic). Mme X souhaiterait commencer

à 7 h 15 au lieu de 7 h. Ce déplace-

ment d'un quart d'heure a demandé

plus d'un an de négociations et n'a

été accordé qu'avec l'arrivée d'un

nouvel intendant. « Il est pratique-

ment impossible de négocier les

emplois du temps avec les agents,

les impératifs du service sont tels

qu'ils ne les supportent pas ».

Mme X fait preuve de mauvais esprit ;

elle refuse de nettoyer si son chef ne

lui fournit pas des produits d'entre-

tien alors que certaines collègues en ramènent de chez elles. Explication : les crédits d'entretien diminuent d'année en année ; vers la fin de l'exercice budgétaire, certains comptes sont vides. Alors à votre bon cœur mesdames...

Mme X se rend à son travail à bicyclette. Elle ne peut entreposer celle-ci dans un coin à l'intérieur des ateliers, alors que de nombreux professeurs le font. Explication : le vélo de Mme X est doté de 2 sacoches ; on pourrait l'accuser de sortir du matériel des ateliers ; il ne s'agit pas d'une mesure discriminatoire, ni vexatoire, mais d'une mesure tendant à protéger l'honorabilité de Mme X !

Mme X nous fait remarquer que ses chefs à l'occasion savent se montrer humains. Après plusieurs demandes (texte à l'appui), Mme X a pu bénéficier d'une demi-heure de liberté pour accompagner son fils aîné le jour de la rentrée scolaire à l'école maternelle.

C'est la période des circulaires de rentrée. Indispensables si l'on veut, école par école, établissement par établissement, région par région, suivre attentivement la carte scolaire et son évolution ; savoir quelles conditions concrètes rencontreront les personnels ; connaître l'ensemble des possibilités offertes et des contraintes soumises aux usagers, aux élèves, aux jeunes en formation. A quoi ressemble le cru 81 de cette production de circulaires, aujourd'hui baptisées « notes de service » ? Remarquons d'abord qu'elles succèdent aux mesures prises... en 1980. Cette lapalissade n'est pas si grosse lorsque l'on se souvient de la très puissante action syndicale du printemps 1980 qui avait justement pour cause et pour cible les répercussions concrètes sur le terrain des circulaires préparant la rentrée 1980-81. Cette lapalissade n'est pas si grosse lorsque l'on se souvient de la très puissante action syndicale du printemps 1980 qui avait justement pour cause et pour cible les répercussions concrètes sur le terrain des circulaires préparant la rentrée 1980-81. Elles déterminent également une période de préparation de la rentrée qui coïncide cette année avec la campagne pour les élections présidentielles. Nul doute que ce contexte favorise les appels à la souplesse et au doigté. Pas de vagues dans le concert politique ! Tous les moyens ont-ils été pris pour qu'il en soit ainsi ? Rien n'est moins sûr et le terrain de la carte scolaire pourrait bien être un lieu important du débat sur l'école autour des présidentielles. En effet, aucun moyen nouveau n'est dégagé. Cela, nous le savions dès l'examen du budget de l'Etat pour 1981. Cette réalité va donc entraîner, encore plus que les précédentes années, le recours au redéploiement des moyens : c'est ainsi qu'il faut lire les incitations à la souplesse faites aux gestionnaires de tous niveaux dans le cadre des mesures de déconcentration. Souplette et déconcentration. Voilà sans doute deux maîtres-mots qui à défaut de moyens doivent permettre, dans l'idée de ceux qui les utilisent, de faire face aux difficultés dont ils n'ont pas pu, réalité oblige, éluder la prévision. Raison de plus pour développer, sur l'objectif central de la carte scolaire, l'action syndicale à tous les niveaux. A commencer par celui de l'école ou de l'établissement. Ce niveau est fondamental pour l'ensemble des opérations de prévision. A nous de bien l'utiliser.

Autre caractéristique commune à l'ensemble des circulaires : elles introduisent toutes l'idée de facteurs de différenciation. Les écoles et établissements ne sont plus traités comme une seule et même réalité valable de Lille à Perpignan. L'existence de différences — sinon d'inégalités — est désormais admise et il est demandé d'en tenir compte. Soyons lucides. Sans moyens nouveaux, ces recommandations trouveront vite leurs limites. Mais soyons aussi réalistes. Le SGEN-CFDT porte cette revendication de la reconnaissance de différences, donc de priorités, depuis trop longtemps pour que nous ne saissions pas, en particulier avec la CFDT, l'occasion de pousser plus avant et plus concrètement notre revendication de zone d'éducation prioritaire. Les textes qui suivent présentent les caractéristiques de ces circulaires de rentrée par niveau d'établissement.

Les circulaires

• Collèges et lycées : le double langage

Dans le premier cycle, la réforme Haby arrive à son terme. Peu de changements notables sinon au niveau du vocabulaire. Dans le second cycle, par contre, première année de la « réforme ». Quelques nouveautés qui ne bouleverseront guère la vie déjà difficile des lycées. Le maître-mot de ces deux textes c'est le « rééquilibrage ».

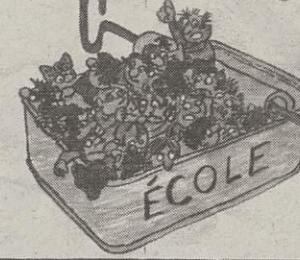
• Collège : Même rapport qualité-prix

Une lecture superficielle pourrait laisser croire que les modalités d'attribution de la dotation en personnel seront moins rigides. Il n'en est rien. Sans doute les chefs d'établissement sont invités à définir des critères qualitatifs (environnement socio-culturel, taille du collège, locaux, activités péri-scolaires etc.). Très bien quant au principe. Pour les modalités pratiques, c'est la continuité sans changement. Comme auparavant la manne viendra d'en haut. Chaque rectorat recevra une dotation globale à charge pour lui de ventiler selon les établissements et de « déshabiller Paul pour habiller Pierre ». Pourra-t-on même aller jusqu'à ? A la date de publication de la circulaire, la procédure est déjà largement entamée, ce qui détruit la fiction d'autonomie pourtant largement réaffirmée. Grosses modèles chaque établissement continuera d'avoir 1 heure d'enseignement par élève. Les sections doivent néanmoins s'appuyer sur cette possibilité pour faire pression par l'action afin d'obtenir ces moyens supplémentaires dits qualitatifs. Une rencontre devra être demandée au chef d'établissement pour faire le point. Le conseil d'établissement pourra être saisi.

• Lycée : Quelques changements

Ici, malgré la prudence des mots, il s'agit bien à terme d'orienter le maximum d'élèves vers les LEP par la promesse de passerelles illusoires (premières d'adaptation), l'accès à la préparation de certains brevets et bacs de techniciens après le BEP et l'élévation du niveau de seconde. Les élèves qui suivront la même option technologique de 11 heures seront regroupées dans une même classe. Le mélange d'élèves choisissant des options techniques spécialisées différentes est exclu. Par contre, un paragraphe confus envisage d'y adjoindre éventuellement pour raisons d'effectifs (impossibilité d'ouvrir une autre classe technologique) des élèves préférant d'autres options. Cette formule a déjà été expérimentée sous forme de secondes C et T1. Elle conduit à des aberrations pédagogiques du fait notamment du manque de motivations communes.

En ce qui concerne les langues régionales pour lesquelles le SGEN-CFDT est la seule organisation à s'être battue, nous avons été, en par-



de rentrée

• Premier degré : le redéploiement acte II

Le texte réaffirme les grands principes déjà affichés lors des deux rentrées précédentes : il s'agit avant tout de poursuivre « l'adaptation constante du réseau scolaire », en terme moins pudique de continuer le redéploiement des moyens existants sans que soient accordés des moyens supplémentaires.

DANS ce cadre on invite les inspecteurs d'académie à procéder à toutes les consultations prévues par les textes réglementaires. Sans doute veut-on éviter les mésaventures rencontrées les années précédentes, notamment à Caen où à l'initiative du SGEN-CFDT, une décision du tribunal administratif a fait annuler une fermeture décidée sans consultation. Le texte va même plus loin en englobant dans la consultation préalable les « représentants des personnels et les parents d'élèves ». Comment ne pas voir là un résultat direct des actions du printemps dernier ?

Les objectifs à atteindre compte tenu des moyens existants sont les mêmes que l'an passé : — accueil des élèves par l'ouverture de classes là où elle est justifiée par l'évolution des effectifs, — poursuite de l'allègement des effectifs au CE1 (ce qui prouve que l'objectif est loin d'être atteint), — création de GAPP (groupe d'aide psycho-pédagogique) sans qu'un bilan sérieux ait été fait de la politique d'intégration des enfants « inadaptés » et des fermetures progressives de classe de perfectionnement. Quelques objectifs nouveaux apparaissent :

— augmentation du potentiel de remplacement, — des aménagements qui permettent d'alléger de manière privilégiée les effectifs dans certaines classes (zone de peuplement dont les enfants connaissent des difficultés, classes accueillant des enfants non francophones, des handicapés, certaines classes constituées de plusieurs cours).

Les barèmes de seuils d'ouverture de 1981

Pour les écoles de 6 classes et plus

	06 classes	16 classes
07 classes	182 — (190)	496 — (520)
08 classes	215 — (225)	529 — (555)
09 classes	248 — (260)	562 — (590)
10 classes	281 — (295)	595 — (625)
11 classes	314 — (330)	628 — (660)
12 classes	339 — (355)	653 — (685)
13 classes	372 — (390)	686 — (720)
14 classes	405 — (425)	719 — (755)
15 classes	438 — (460)	752 — (790)
	471 — (495)	785 — (825)

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'ancienne grille.

Pour les écoles de 1 à 5 classes :

NOMBRE DE CLASSES	EFFECTIFS pour le nombre de classes correspondant	
	minimum	maximum
01 classe	9	29 (26**)
02 classes	25 (23*)	58 (54**)
03 classes	55 (51*)	89 (87**)
04 classes	85	120
05 classes	115	153

* Seuil de fermeture dans les écoles élémentaires situées dans des communes rurales n'appartenant pas à une zone de peuplement industriel ou urbain.

** Seuil au-delà duquel la réouverture d'une classe est possible dans les écoles élémentaires situées dans des communes rurales n'appartenant pas à une zone de peuplement industriel ou urbain.

Des textes à la réalité

Non décidément, les circulaires de rentrée ne règlent pas tout ! Il y aura encore beaucoup de place pour l'action syndicale.

Essonne : 80 suppressions de postes envisagées dans les collèges, lycées et LEP
Marne : 35 suppressions de postes envisagées dans les collèges et LEP
Collège et lycée (expérimental) de Sèvres (92) : 9 suppressions de postes envisagées

Paris : risque de 22 suppressions de classes de seconde
Académie de Nancy : l'administration donne comme instruction aux chefs d'établissement de profiter de l'application de la réforme pour aboutir à une baisse importante du nombre d'élèves en second cycle.

• Orientation : souplesse... pourquoi ?

Cette note de service traduit en termes opérationnels les principes énoncés dans les textes sur la rentrée scolaire 81 en collège et en lycée. Elle souffre donc du même défaut : faire apparaître que plus de souplesse est apportée au dispositif d'orientation en 5^e et 3^e au bénéfice des élèves alors qu'il s'agit surtout d'apporter plus de souplesse dans la gestion des flux d'élèves.

ON laisse entendre que les nouvelles secondes permettent aux élèves de préciser leurs choix avant d'opter seulement en première pour un bac ou un autre, mais on leur fait comprendre qu'en premier le résultat de l'action syndicale qui doit prendre appui sur ce premier recul. Ces modifications sont le signe que les actions menées l'an passé produisent un résultat : les mesures annoncées concernent surtout les départements où l'urbanisation est importante et, à l'inverse, ceux qui sont essentiellement ruraux. Sans nous tromper sur leur portée : elles ne sont proposées que grâce aux moyens dégagés par le redéploiement, nous devons les considérer comme le premier coup réel porté à la grille Guichard. Le SGEN-CFDT y est pour quelque chose.

Les 3 anciennes secondes, A, AB, C n'en forment plus qu'une, ainsi que les anciennes secondes T1 (mécanique, électricité) et T2 (génie civil, bâtiment, travaux publics). Le changement s'arrête là. C'est bien sûr un progrès, mais à 2 conditions. La première est que, sous prétexte que tous les élèves de Seconde générale ne pourraient prétendre aller en C, on ne hausse pas la barre pour la plupart en prétendant la baisser pour la majorité. Idem pour le français, les langues... La seconde est que sous prétexte de mettant pot, on ne banalise pas tous les élèves admis vers des secondes de détermination compatibles (ex. A, AB, C) pour arriver à de belles classes de 40 bien pleines par simple division arithmétique.

De même au niveau 3^e : il y a choix entre formation de lycée, formation de LEP et redoublement, vœux sur les sections professionnelles et options. L'appel est possible sur les choix en cas de désaccord, pas sur les vœux.

A remarquer qu'avant, bien sûr, les choix pouvaient porter sur 5 types d'enseignement de Seconde A, AB, C, T, BT, et qu'actuellement ce choix se réduit à 1 : formation de lycée. Seconde de détermination obligée !

Quelle belle souplesse de régulation aussi : on peut passer sans problème un élève de Seconde à option « sciences et technologie des laboratoires » à Seconde option « initiation économique et sociale » en vertu des moyens disponibles sans qu'il ait le moindre recours légal nonobstant la proposition du conseil de classe. On voit l'importance de l'action revendicative sur la carte scolaire.

Ne soyons pas toujours négatifs : l'orientation possible des élèves de CPPN et CPA vers la 4^e préparatoire (1^e année de CAP) est réaffirmée. Elle avait été oubliée (?) dans le projet.

Jean-Claude ROLIN



Albert Jacquard. « Le QI est aberrant parce qu'il prétend prendre la mesure d'un individu par un seul nombre. »

Si l'on observe de près les mécanismes de sélection d'une hiérarchie, de définition des capacités de chacun, et les systèmes de classement qui s'ensuivent, on constate une série d'extrapolations arbitraires et de pseudo-réasonnements. Quand deux individus sont différents, pourquoi faut-il que l'un soit supérieur et l'autre inférieur ? Et selon quels critères va-t-on en décider ? Nous avons appris le mot égal à l'école, à propos des nombres : deux nombres peuvent être égaux, ou ne pas l'être, auquel cas l'un est plus grand que l'autre. Bien plus tard, nous avons retrouvé le mot égal appliqué aux ensembles : l'ensemble A est égal à l'ensemble B lorsqu'ils ont les mêmes éléments. Mais quand ils ne sont pas égaux, il ne vient pas à l'idée de dire que l'un est supérieur à l'autre. Autrement dit, la non-égalité définit une hiérarchie dans l'univers des nombres, et dans cet univers-là seulement. En ce qui nous concerne, on peut mesurer en nous certains caractères, taille, poids, etc, avec des nombres, et on peut comparer entre elles ces mesures, mais on ne peut pas nous comparer en tant qu'ensembles. Chaque fois que l'on nous résume à un seul nombre, on fait une opération abusive.

Le « quotient intellectuel », le fameux QI, est pour moi l'exemple du nombre monstreuux ; il prétend caractériser un ensemble complexe de facultés, que l'on désigne sous le nom d'« intelligence », au moyen d'un seul nombre. Admettons que l'on mesure effectivement quelque chose avec le QI, il reste à définir cette chose qui est mesurée, en fait essentiellement une certaine conformité à la technique d'enseignement de notre société. Si vous avez un « bon » QI, il est probable que vous réussirez en classe, et ensuite dans la vie : le QI est un indicateur de conformité intellectuelle et d'ajustement social. Mais c'est tout.

Le Professeur Debray-Ritzen, connu pour ses thèses élitistes (1), constate par exemple que le QI moyen des professeurs est supérieur au QI moyen des chirur-

giens. Ce fait, de prime abord étonnant, s'explique par l'adaptation des professeurs aux critères d'appréciation (scolaires) impliqués par le QI, qui, en revanche, ne prend absolument pas en compte les qualités de diagnostic, de décision rapide et de précision du geste propres au chirurgien.

Il faut donc inverser l'ordre des jugements, et au lieu de juger les individus d'après le QI, juger le QI d'après ce qu'il donne sur les individus.

Il reste que l'incidence sociale de ceci est énorme, puisque la façon dont on définit les capacités d'un individu pesera sur sa carrière, sa place dans la hiérarchie, et le niveau de son salaire...

... Quand quelqu'un interroge sur la part respective du génétique et du « social » dans le développement des capacités individuelles, la réponse est classique et chacun a pu la lire dans de nombreuses publications : 80 % d'influence pour le génétique, 20 % pour le milieu. Il est inutile de discuter ces chiffres ; ce qu'il faut savoir c'est qu'ils n'ont aucun sens car ils correspondent à une addition, là où la réalité est intéraction.

En génétique, une telle répartition signifie qu'un enfant qui a des gènes normaux et pas d'éducation aurait un QI moyen de 80, tandis qu'un enfant pourvu d'une très bonne éducation et dépourvu de ces gènes aurait un QI moyen de 20. Mesurer en pourcentage la part du patrimoine génétique dans le développement de l'intelligence est une erreur logique aussi grave que de vouloir mesurer une distance avec des tonnes...

Les hiérarchies humaines ne sont pas affaire de biologie, mais de choix sociaux et politiques.

(1) M. Debray-Ritzen, qui n'est pas à une incérence près, admet certaines limites du QI (« Le QI importe peu, ce qui compte, c'est le profil »), mais par ailleurs ses raisonnements ne tiennent que si l'on admet le QI comme mesure de tout l'individu.

Extrait de génétique, sélection sociale et hiérarchie article de A. JACQUARD dans la revue CADRES CFDT n° 291 - nov-déc. 1979.

Non, monsieur le ministre les inégalités ne sont pas « naturelles »

De 1789, tous les hommes naissent libres et égaux en droits. Tout au moins en théorie ! Le demeurent-ils ? Depuis Jules Ferry, tous les enfants ont droit à la même scolarité. Toujours en théorie ! Chacun (e) s'accordait pour affirmer que l'école devait assurer « l'égalité des chances ». C'était — encore en 1975 — la justification affirmée de la réforme Haby du collège unique. Certes, depuis des années, les travaux divers de sociologues et d'éducateurs ont montré que le discours ne correspond guère à la réalité. En particulier, le collège unique, sous prétexte de « compenser les handicaps culturels liés au milieu d'origine », n'a fait que renforcer l'échec et la sélection. Mais le discours vient de se modifier : l'inégalité des individus revient au premier plan. Considérée comme héritée, elle devient « naturelle ». Et l'école n'aurait plus qu'à l'accompagner, la justifier et la faire accepter. N'est-ce-pas le sens de la déclaration de Monsieur Beullac devant les « enseignants giscardiens », le 29 août 1980 : « Il n'y a pas d'échec scolaire : il n'y a que des pédagogies non adaptées aux différentes formes d'esprit... Ces dernières années, s'est exaspérée une idée fausse selon laquelle tous les enfants sont les mêmes, doivent arriver au même endroit... Puisque tout serait fonction non pas de l'aspect original des gènes mais de l'environnement, nous serions tous égaux à la naissance... Il faut, au contraire, avoir le courage de dire que tous les enfants n'ont pas les mêmes qualités ». Affirmer que les enfants sont différents, c'est émettre une vérité d'évidence que l'école doit, à tous les niveaux, prendre en compte. Mais en profitant pour dénoncer l'égalitarisme, prôner l'élitisme et parquer les jeunes dans des ghettos est tout autre chose. Les inégalités dues à la situation sociale existent. Nous les rencontrons tous les jours. Et nous voulons lutter contre.

Le fait est, que 30 % environ de jeunes entrent dans le « collège unique » sans y être préparés ; que 250 000 jeunes (30 à 40 % d'une classe d'âge) sortent chaque année du système scolaire (retards, redoublements, affectations vers des filières scolaires qui mènent à l'impasse...) persistent et s'aggravent à cause de déterminants sociaux. Par exemple :

• **Préscolarisation par âge et catégorie de communes** (année 1978-1979). 56 % des enfants de 3 ans sont préscolarisés dans les communes rurales, 78,22 % dans les zones urbaines. Tandis qu'en 1978, 52 % des classes maternelles avaient plus de 35 élèves.

• **En classes préprofessionnelles de niveau**. 53,9 % des élèves sont des enfants d'ouvriers.

• **Enseignements technologiques et professionnels courts** près de 50 % sont des enfants d'ouvriers et employés, 8,1 % des

Devenir de la promotion 1972-1973 d'élèves de 6^e

(N = 1 000) (PUBLIC + PRIVÉ)

	effectifs en 6ème	Effectifs en 5ème	Effectifs en 4ème	Effectifs en 3ème	Effectifs en 2nde	Effectifs en 1 ^{re}	Effectifs terminale
en 1972-73	843	578	486	282	215	186	
Agriculteurs	93	77	53	44	22	17	15
Salariés agricoles	21	17	9	7	3	2	2
Industriels, gros commerçants	19	16	14	12	10	8	6
Artisans, petits commerçants	83	71	52	44	26	19	16
Professions libérales, cadres supérieurs	76	70	64	59	49	38	34
Cadres moyens	100	88	76	67	48	37	32
Ouvriers	92	77	54	45	26	19	17
Autres catégories	396	331	199	161	75	57	49
TOTAL	1 000	843	578	486	282	215	186

Sources : Ministère de l'Education, Service Central des Statistiques et Sondages (SEIS 2). Document n° 4887, avril 1979 ; et pour les années scolaires 1977-78 et 1978-79, document non publié.

ECHANTILLON SUIVI D'ÉLÈVES : 1^{er} RECRUTEMENT 1972-73.

enfants de professions libérales et cadres supérieurs.

• **Au total**, une fois qu'un jeune est orienté vers une filière, il lui est pratiquement impossible de revenir à une autre, sauf si elle est considérée comme « moins noble » ; les passerelles prévues (seconde spéciale après CAP et 1^{re} d'adaptation à l'issue des deux ans nécessaires à l'obtention du BEP) ne fonctionnent qu'au compte-goutte : les discriminations concernant les filles dans le choix des filières de formation professionnelle sont massives.

Les statistiques récentes (tableaux ci-contre) montrent à l'évidence comment fonctionnent les inégalités à l'école. D'une part, par l'échec scolaire marqué par les redoublements et les retards. D'autre part, par l'« évaporation » massive des enfants de certaines catégories socio-professionnelles.

Prétendre alors, comme le ministre, expliquer que les difficultés, orientations et

de l'école à prendre en compte, la diversité dans les motivations et les rythmes des enfants (on ne peut prétendre qu'un enfant qui ne sait pas lire à 7 ans est en situation d'échec scolaire ; il serait aberrant, à contrario, d'avancer l'âge de l'entrée dans le primaire à 5 ans), le rigidité des normes (effectifs d'élèves) qui président à l'organisation et au redéploiement de la carte scolaire. A tous ces facteurs, il convient d'ajouter, bien sûr, l'insuffisance des moyens (équipements, accueil, personnels...).

Agir sur les inégalités

Il ne peut exister de réelle « réussite scolaire » que dans la mesure où sera remise en cause la conception fondamentale de l'école actuelle. Mais, dès aujourd'hui, il convient d'agir simultanément sur les terrains de l'environnement et de l'institution scolaire.

• **Sur l'environnement**, pour la réduction des inégalités économiques, sociales et culturelles : emploi et précarité, durée et conditions de travail, revenus, transports, habitat, équipements collectifs, culturels.

• **Sur l'institution scolaire** : il faut adapter des rythmes scolaires aux rythmes et aux intérêts de l'enfant ou du jeune, créer une progression des apprentissages basés sur les aptitudes et rythmes individuels et non pas sur les classes d'âge. Ceci nécessite des pédagogies différencier qui incluent notamment : substitution de la notion d'objectifs à la notion de programmes rigides, abandon de toute spécialisation précoce, travaux manuels éducatifs et initiation technologique pour tous, non considérés comme du bricolage mais comme des moyens, à partir de réalités concrètes, d'appropriation des langages fondamentaux.

• **Sur l'école** : il faut redoubler le cours préparatoire :

2,2 % des enfants de cadres supérieurs

4,2 % cadres moyens

10,4 % artisans

9,3 % employés

16,5 % ouvriers

26,3 % salariés agricoles

Quelques...

en 1979-1980 :

60 % des écoliers sont en CM2 à l'âge de 10 ans.

25 % ont un an de retard.

10 % ont deux ans de retard.

3 % ont 3 ans de retard.

12,4 % redoublent le CP.

7,4 % le CE1

7,2 % le CE2

8,2 % le CM1

10,6 % le CM2

En 1978-79 :

7,5 % des écoliers âgés de 9 ans redoublent le CM2

7,7 % 10 ans

15,1 % 11 ans

20,6 % 12 ans

En 1979-1980, ont redoublé le cours préparatoire :

2,2 % des enfants de cadres supérieurs

4,2 % cadres moyens

10,4 % artisans

9,3 % employés

16,5 % ouvriers

26,3 % salariés agricoles

échecs de certains élèves sont du domaine des dons individuels, ou, comme le directeur des Ecoles, ce qui « égalise les chances, ce n'est pas d'être plus ou moins spontané, c'est l'acquisition de connaissances structurées, et que les élèves les plus défavorisés socialement et culturellement ne peuvent le réaliser qu'à l'école », c'est faire volontairement l'impasse sur une double réalité. D'une part celles des données collectives de l'environnement : les inégalités économiques, des disparités considérables de revenus aggravées par l'accélération du chômage, l'impact de l'habitat et l'environnement, des transports, des conditions de vie et de travail et surtout les difficultés culturelles de certains milieux populaires. C'est aussi nier la conception fondamentale « élitaire » de l'école : les normes traditionnelles de référence pour les critères de sélection : les symboles (mathématique, verbal), les critères discriminatoires d'évaluation des résultats, la notion étroite de programme, l'incapacité

...chiffres

Les élèves de 6^e en 1972-1973 (élèves entrés à l'école élémentaire en 1966-1969) :

50 % ont eu une scolarité suivie.

45 % ont redoublé au moins une fois.

3 % ont « sauté » une classe.

Mais il faut distinguer selon la catégorie socio-professionnelle des parents :

Scolarité normale en avance

cadres supérieurs 75,7 % 7,8 %

Cadres moyens 68,4 3,9

Patrons (commerce, industrie) 64,6 4,9

Artisans, petits commerçants 56,3 2,9

Employés 53,3 2,5

Ouvriers 39,7 2,1

Salariés agricoles 34 2,5

Créer des classes spéciales pour enfants handicapés par le milieu risquerait d'entrainer la création de ghettos sociaux, malgré l'avantage certain de faibles effectifs et la présence de maîtres formés.

En parlant de Zone d'Education Prioritaire

RIEN À FAIRE
RUSTAUDS, C'EST
INSCRIT DANS MES
GÈNES...



(ZEP), nous ne voulons pas créer des ghettos scolaires ; ces ghettos existent : ces écoles où les enfants sont en majorité issus d'un milieu socio-culturel dit défavorisé, où les problèmes pédagogiques sont plus ardues qu'ailleurs, où personne ne veut se faire nommer, et dans lesquelles le roulement continu des maîtres

Rennes

Contre les suppressions

Dans l'académie de Rennes, l'administration n'y va pas de main morte : près de 100 postes doivent être supprimés dans les lycées, collèges et LEP : 40 dans le Finistère, 33,5 dans le Morbihan, 14 en Ille-et-Vilaine, 11 dans les Côtes-du-Nord.

Au collège de la Croix Saint Lambert à Saint-Brieuc, un poste ayant été annoncé comme supprimé, une grève est décidée pour le 22 janvier : sur 60 enseignants, 52 grévistes. Sur 800 élèves, 100 présents seulement.

Les lycée et LEP de Bréquigny à Rennes, touchés par des suppressions, se mettent également en grève le 22 janvier et manifestent à l'Inspection académique pendant le groupe de travail. La délégation n'est pas reçue mais obtient des suspensions de séance. Au cours de l'une d'elles, il est annoncé que l'IA revient sur la suppression d'un poste. Comme quoi... l'action peut payer.

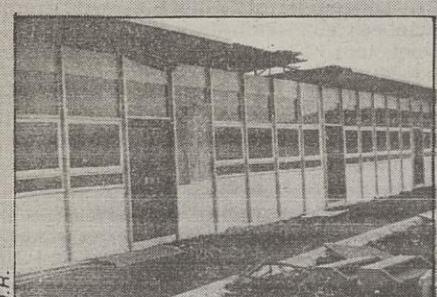
Dans le Finistère, toujours le 22 janvier, la grève intersyndicale est bien suivie et 500 personnes manifestent à Quimper lors de la réunion du groupe de travail départemental. L'administration refuse d'accepter la présence des délégués des établissements touchés. L'inspection académique est alors occupée. Finalement, un nouveau groupe de travail doit se réunir le 27... au cours duquel ces délégué(e)s pourront enfin être entendu(e)s.

L'action continue...

Calais

Un IUT dans des baraqués

A Calais, depuis sa création en 1971 et en dépit des promesses ministérielles, l'Institut Universitaire de Technologie n'a toujours pas de locaux. Depuis la rentrée 1979 il est hébergé dans des baraqués préfabriqués où les conditions de travail sont insupportables : froid, pluie, neige y pénètrent. Le nombre de postes d'enseignants est insuffisant. Or les besoins de la zone littorale du Nord en matière d'enseignement supérieur sont énormes : 6% des jeunes du Calaisis commencent des études supérieures contre 26% dans l'académie de Paris. D'où, du 5 décembre au 16 janvier, une grève vigoureuse des étudiants de l'IUT et une action continue à leurs côtés des enseignants afin que l'Etat se décide à programmer la construction



de locaux définitifs et adaptés pour l'IUT. Cela permettrait d'accroître les qualifications d'une population très éprouvée par la crise. L'action décidée des personnels et des étudiants a permis de créer un large mouvement d'opinion et l'on ne compte plus les prises de positions favorables à leurs revendications. Un résultat significatif a été obtenu. La Chambre de Commerce de Calais a prêté pour 2 ans à l'IUT les locaux de l'ancienne gare maritime. Mais l'IUT n'est pas encore arrivé au port : il attend encore des locaux d'Etat neufs et définitifs. Le SGEN-CFDT à tous les niveaux a été partie prenante de cette action.

Val de Marne

Un trimestre de lutte

En septembre 1980, au collège Albert Camus du Plessis Trévise (94), personnels et parents d'élèves obtiennent la création d'une classe de 6^e supplémentaire, compte tenu des problèmes pédagogiques particuliers ; mais 16 heures en

ACTION
ET LUTTES

De l'influence de la pauvreté sur la documentation universitaire

Szmulewicz

On connaît mal cet outil pourtant indispensable aux étudiants, enseignants et chercheurs, qu'est la documentation universitaire. Pendant longtemps, dispersion et manque de coordination ont marqué l'absence de toute politique documentaire. Ainsi, côté à côté, plus souvent comme des concurrents que comme des partenaires, on trouvait les bibliothèques universitaires, les bibliothèques d'UER, de laboratoires et d'instituts, les centres de documentation du CNRS et les bibliothèques des grands établissements, telle l'Académie de médecine, par exemple. Tant que l'argent a coulé à flots — l'image est à peine outrée par rapport à la situation de ces dernières années — personne ne posait de question. Chaque unité documentaire avait sa propre politique d'acquisition. Quant à la communication de la documentation, elle était essentiellement locale : les échanges, par le biais du prêt interbibliothèques, se cantonnaient dans des domaines très spécialisés et leur volume était peu conséquent. Est-il utile de préciser alors que le gâchis était roi. Un seul exemple : il n'était pas rare de trouver, dans un même secteur géographique, un titre de périodique spécialisé, à la bibliothèque universitaire et dans différents laboratoires, quand ce n'était pas aux différents étages d'un même laboratoire...

L'année des vaches maigres

Puis vinrent les années de vaches maigres avec des budgets s'amenuisant jusqu'à ne plus couvrir parfois le taux de l'inflation. La documentation, dont cependant tout le monde se disait persuadé de l'importance, fut un des secteurs les plus touchés. Cette pénurie budgétaire a certainement été un des éléments moteurs d'une recherche de rationalisation : le prêt interbibliothèques se développait, tandis que l'on se tournait vers l'automatisation. Successivement fleurirent différents organismes, tous services de l'administration centrale du ministère des universités : le Bureau pour l'Automatisation des Bibliothèques (BAB), la DiCA (Division pour la Coopération et l'Automatisation), puis l'AUDIST (Agence Universitaire pour la Documentation et l'Information et la Documentation Scientifique et Technique). Si les

Amorcée lentement il y a plusieurs années, la restructuration de la documentation universitaire s'accélère depuis quelques mois.

deux premiers n'ont pas réussi, en particulier à cause de l'emprise de la Bibliothèque nationale, à mener à bien leurs tâches, l'AUDIST, grâce à des structures nouvelles, a pu davantage remplir sa mission. A ce passage, riche en sigles, il faut ajouter une Mission Interministérielle pour la Documentation et l'Information Scientifique et Technique (MIDIST) et bientôt une nouvelle direction au Ministère des universités (MDU), très attendue : la Direction de l'Information Scientifique et Technique (DIST). Bien qu'en cours sans existence officielle, elle est déjà nantie d'un directeur ! Sa mise en place pose de nombreuses questions toujours sans réponse bien que son projet ait vu le jour depuis une dizaine de mois. Quels seront ses pouvoirs ? Que deviendront le Service des bibliothèques et les Centres de documentation du CNRS ? Quels seront ses liens avec la Bibliothèque nationale ?... Toutes les hypothèses sont permises mais, dès juillet le SGEN-CFDT faisait savoir au chargé de mission qu'il tenait à ce que les personnels ne fassent pas les frais d'une réorganisation, aussi nécessaire soit-elle.

Liste des CADIST

Strasbourg : Sciences religieuses. Civilisation et littérature germaniques (1). Fondation nationale des sciences politiques : Sciences politiques. Observatoire de Paris : Astronomie et astrophysique. Grenoble I : Physique. Lyon I : Chimie. Paris : Art et archéologie. Paris VI : Sciences de la terre et océanographie. Paris IX : Gestion et économie. Institut de mathématiques de Paris XI (Orsay) : Mathématiques.

(1) Au 12 décembre 1981.

Mieux exploiter les potentiels...

Dans la recherche d'une meilleure exploitation des potentiels existants, on a donc tenté de coordonner les acquisitions jusque-là dispersées et d'améliorer la communication imparfaitement assurée par le prêt interbibliothèques. Cette démarche a conduit le ministère à créer des Centres d'Acquisition et de Diffusion et de l'Information Scientifique et Technique (CADIST) dont les supports sont, soit des bibliothèques universitaires, soit des bibliothèques d'UER ou de laboratoires de recherche. Concrètement, on fournit des moyens supplémentaires à une bibliothèque (choisie pour son fonds) afin qu'elle acquiert la totalité de la documentation dans un domaine scientifique donné, chargé à elle de communiquer sur l'ensemble du territoire national cette documentation dans un délai n'excédant pas 48 h, et ceci toute l'année, à l'exception des dimanches et jours fériés.

Dans la ligne de la carte universitaire

Sans contester a priori la démarche, nous sommes bien obligés de mettre en cause la mise en place des CADIST. Aucune étude préalable n'a été faite pour connaître le budget indispensable permettant à toutes les bibliothèques universitaires de fournir des chances égales de travail aux étudiants, chercheurs et enseignants. Compte tenu des budgets actuels une hiérarchie inadmissible va s'instaurer, en terme de documentation, entre les différentes universités, calquée évidemment sur la nouvelle carte universitaire. De plus, les moyens supplémentaires fournis aux CADIST ne comportent aucune création de postes : comment pourront-ils alors fonctionner et faire face à leurs nouvelles charges — même si celles-ci sont justifiées — sans aggraver les conditions de travail des personnels ? Nos inquiétudes sont grandes... Seule une prise de conscience commune des usagers et des personnels, amenant à des actions locales, et non des réactions strictement corporatives et de rejet, auront toute leur chance de déboucher sur des résultats et donneront un sens à une éventuelle action nationale.

Anne-Marie DENIS

Lettre ouverte

La « charge » de la brigade des mineurs

La presse et la télévision se sont fait l'écho d'un incident dramatique survenu le 1^{er} décembre dans un LEP de Clichy-s-s-Bois (Seine-St-Denis), au cours duquel un élève a été poignardé. Aujourd'hui, la presse continue à faire ses gros titres de la vio-

Nous publions de larges extraits de la lettre ouverte que les enseignants du LEP Henri Sellier de Livry-Gargan (93) ont adressée à ce sujet à M. Beullac.

« Nous décidons de nous adresser directement à vous, sans tarder, tant nous jugeons graves les décisions prises par les services dont vous êtes responsables.

(...) Lorsqu'il y a un mois nous avons appris dans quelles conditions un élève d'un LEP voisin avait été poignardé dans l'établissement, nous avons décidé d'entreprendre une démarche auprès de l'inspection académique.

(...) Nous avions, à l'époque, été choqués par vos déclarations publiques : Les parents et les enseignants ont l'air d'oublier qu'ils ont un rôle d'éducateurs eux-mêmes et de surveillance. L'équipe éducative doit faire un tout, parents, enseignants et bien entendu surveillants. Le problème est de savoir si l'équipe éducative fait ou non régner un minimum d'autorité.

Vous avez feint d'ignorer les conséquences — et, nous pesons nos mots — des mesures que vous avez prises, vous, dans l'Education nationale, ainsi que vos collègues du gouvernement.

Vous avez profité de ce drame pour poursuivre de vos reproches, parents et enseignants angoissés par la situation créée.

Qui ignore, dans ce pays, qu'il y a un rapport entre la situation qui existe dans nos établissements et la dégradation qu'entraîne, dans la jeunesse,

Selon monsieur l'inspecteur d'académie

la certitude d'un avenir de plus en plus bouché ?

Qui ignore que les réformes successives, l'incohérence apparente des mesures restreignant toujours plus les moyens, limitant au maximum l'équipe pédagogique dont vous parlez, sont les causes de la situation ? Qui ne sait pas faire le rapport avec le fait que dans notre établissement il y avait en 1971 2 surveillants pour 270 élèves, et qu'en 1980-81, dans des conditions beaucoup plus difficiles, il n'y en a que 2... pour 628 élèves ? N'acceptant pas le procédé malhonnête qui consiste à présenter parents et enseignants comme responsables de l'angoissante dégradation qui a lieu aujourd'hui, (...) nous sommes allés à l'inspection académique réclamer que nous soient accordés les quatre postes de surveillants dont nous avons au minimum besoin (il s'agit là du retour aux normes de 1 surveillant pour 100 élèves).

Monsieur l'inspecteur d'académie nous a répondu en substance que les services ministériels prévoient la suppression totale du type de l'étudiant-surveillant... Au sujet de la sécurité, les chefs d'établissements allaient recevoir une circulaire les informant du fait que l'éducation allait travailler en relation avec les inspecteurs de police, la brigade des mineurs étant présente devant les lycées.

Selon monsieur l'inspecteur d'académie



Szmitewicz

EMT et un poste en éducation physique ne sont pas pourvus, malgré les promesses faites.

Le 6 novembre, les personnels cessent le travail.

Le 20 novembre, parents et enseignants occupent les locaux administratifs ; après une semaine ils suspendent leur occupation, l'inspecteur d'académie leur ayant proposé une audience.

Le 28 novembre, l'IA déclare que pour sanctionner les personnels en lutte il supprimera plusieurs classes. Il refuse de considérer les difficultés pédagogiques, estime que « pour la CPPN 24, 25, 26, 27 élèves, un de plus ou un de moins, ce n'est pas grave » (sic) et va jusqu'au chantage : « mais je peux vous supprimer 3 classes ; vous êtes déjà surdotes » (!?) « les enfants, les problèmes locaux ne m'intéressent pas, je ne connais que les chiffres ». Bref, une réponse technocratique est faite alors qu'enseignants, parents, élus municipaux et députés posent un problème pédagogique.

Une pétition est lancée et une assemblée générale parents-professeurs, réunie le 8 décembre, décide d'une nouvelle occupation et refuse qu'une nouvelle structure conduisant à des regroupements d'élèves — donc à des suppressions de classes — soit décidée pour la rentrée de janvier 1981.

La lutte a payé dans le sens où l'inspection académique a renoncé à une aberration ; mais des heures, prévues légalement dans les textes, ne sont pas dispensées parce que le rectorat ne nomme pas les personnels nécessaires.

Le fossé est grand entre les textes et la réalité.

Besançon

Procès en appel

Tous les lecteurs de SU le savent : le procureur général de Besançon a fait appel de la relaxe prononcée par le Tribunal correctionnel contre 6 syndicalistes (dont 3 du SGEN-CFDT) accusés d'avoir conduits une manifestation au rectorat. Le 5 février, c'est tout le SGEN-CFDT qui manifesteront leur soutien sous forme de lettres ou télégrammes de nos syndicats. A Besançon, le 4 février, le SGEN et la CFDT organisent une fête des libertés. Le 5, une manifestation aura lieu pour soutenir nos camarades et obtenir confirmation de leur relaxe.

CNRS

Récidive à l'ORSTOM

Récidive à l'ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-mer : après s'être débarrassé de deux chercheurs (E. Le Bris et récemment Bernard Hubert, tous deux militants du STREM, notre syndicat), la Direction de l'Office, par des méthodes arbitraires, a tenté de radier purement et simplement un troisième chercheur.

Ce dernier, affecté à Djakarta, acceptait de rejoindre ce poste à une date plus tardive que celle qui lui était imposée. Il avait pour cela de bonnes raisons tenant notamment à l'exploitation de ses travaux en France. Il avait, en outre, l'accord explicite de ceux qui, sur place, devaient utiliser et coordonner ses services. Enfin, une fois encore, l'Office rendait définitive une affectation alors que l'intéressé ne connaissait pas encore les résultats des examens médicaux préalables à son départ.

La riposte n'a pas tardé. Organisée par le STREM, elle a pris la forme d'une pétition massivement signée par les personnels en fonction en France, de nombreux télégrammes de protestation ont appuyé depuis les implantations étrangères cette protestation. Un préavis de grève a été déposé par le STREM.

Tout cela a permis l'ouverture d'une négociation avant la date fixée pour la grève. Elle a donné un résultat positif : la radiation est rapportée. Elle doit se prolonger pour obtenir des règles précises en matière d'affectation des personnels à l'étranger. Chercheurs, techniciens et administratifs de l'ORSTOM ont manifesté clairement leur volonté de ne plus être soumis à l'arbitraire. Un rapport de forces s'est créé. Le SGEN s'emploiera à le développer.

Libérez Colette Meynard

Condamnée à deux ans et demi de prison ferme par la Cour de Sûreté de l'Etat pour un voyage au Liban en compagnie de deux militants corses.

50 000 « cartes postales à Giscard » pour exiger sa libération, la suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat, le respect et l'extension des libertés syndicales et politiques ont été diffusées. D'autres initiatives sont prévues :

• UNE BROCHURE

rédigée par l'UD-CFDT, le SGEN-CFDT et le FFN de Seine St Denis (historique, procès, actions engagées, atteintes aux libertés, Cour de Sûreté de l'Etat, problème Corse)

Disponible début février (10 F) - A commander à l'UD93, place de la Libération 93000 Bobigny

• UNE AFFICHE

« Non au déni de justice - Libérez Colette Meynard »

A commander à l'UD93

• UN GALA DE SOUTIEN

organisé par la CFDT le 20 février, salle des fêtes de Bondy (93)

Bon de soutien : 25 F. S'adresser à l'UD93. Y commander les billets.

• SITUATION JURIDIQUE

L'avocat de Colette vient de déposer les conclusions du recours en cassation. Le Tribunal peut donc statuer.

La période est très importante pour la relance de la sensibilisation de l'opinion. Une intervention confédérale est prévue pour exiger la remise en liberté provisoire de Colette en attendant le procès en Cassation.

• SOLIDARITE FINANCIÈRE

33 000 F ont été recueillis à ce jour. Mais c'est insuffisant.

Fonds de solidarité à adresser à UD-CFDT 93 - Solidarité Travail CCP n° 16377 OO P PARIS.



Non à l'arrêt de recrutement

Le lundi 15 décembre, l'Inspecteur d'académie (IA) a avisé par téléphone le proviseur du LEP d'Evron du projet d'arrêt de recrutement dans la section CAP industrie-habillement. A 13 heures, les enseignants se sont réunis pour dénoncer le procédé utilisé, pour s'opposer à cette décision absolument injustifiée car la section recrute normalement et les élèves trouvent du travail. Les 33 enseignants de service le lundi après-midi ont décidé de se mettre en grève immédiatement.

L'intersyndicale SGEN, SNETP, SNETAA de Mayenne a apporté son soutien à l'action engagée et appelle les personnels des LEP à participer aux actions communes contre toute menace de suppression de sections dans les LEP. La rapidité de la réaction semble avoir fait reculer l'IA mais la vigilance s'impose.

Rouen

Exclu car amblyope

A Rouen le recteur a débuté « l'année des handicapés » de manière très particulière en excluant un normalien d'Evreux amblyope à 80 % (mauvaise vision).

Cette décision brutale est très surprenante dans la mesure où Bruno C... qui a été reçu au concours d'entrée à l'EN avait subi toutes les épreuves et en particulier les épreuves d'EPS avec succès et aisance. D'autre part, son premier stage dans une école s'était très bien passé, et le contact avec les enfants était excellent. Le handicap qui est réel n'est pas de nature à entraver sa vie professionnelle.

Face à cette décision, l'intersyndicale de l'Ecole Normale d'Evreux (SGEN, SNI, SNPEN) a envoyé une lettre de protestation avec dossier explicatif et a demandé une entrevue au recteur.

Parallèlement, une procédure d'urgence a été engagée auprès du Tribunal Administratif de Rouen.

A l'heure actuelle, il semblerait qu'une issue favorable puisse être envisagée.

Premier degré

Pour des titulaires - remplaçants

Les sections du SGEN-CFDT sont de plus en plus nombreuses à s'organiser avec les personnels de remplacement pour faire aboutir leurs revendications.

Dans le Jura, les Yvelines, le Val d'Oise et la Haute Vienne le premier trimestre a été mis à profit pour tenter de cerner plus précisément les difficultés rencontrées par ces personnels. Des enquêtes ont été lancées.

D'autres sections ont déjà mené ce travail et rassemblent les personnels. C'est le cas de la Vendée, du Béarn, du Pas-de-Calais, du Rhône et de la Corrèze où sont élaborées des plateformes de revendications.

En Moselle, les personnels de remplacement étaient en grève le 20 janvier, à l'appel du SGEN-CFDT seul. Ils ont rendu visite aux IDEN et leur ont présenté leurs revendications. L'après-midi, ils ont été reçus par l'Inspecteur d'Académie adjoint auquel ils ont demandé l'ouverture de négociations. Une nouvelle grève est prévue pour le 12 février.

Dans le Finistère, à la suite d'une Assemblée Générale Départementale, les titulaires mobiles ont décidé, à l'appel du SGEN-CFDT, de refuser de sortir de leur zone d'intervention sur simple appel téléphonique. Dès le lendemain, cette consigne a été mise en pratique. L'administration est obligée d'envoyer des ordres de mission écrits par lettre ou par télégramme.

L'objet de l'ensemble de ces actions est bien d'amener l'administration à donner des réponses immédiates aux problèmes quotidiens vécus par les personnels de remplacement et d'avancer vers la revendication du SGEN-CFDT : un titulaire mobile pour dix classes.

POINTS
SUR LES I

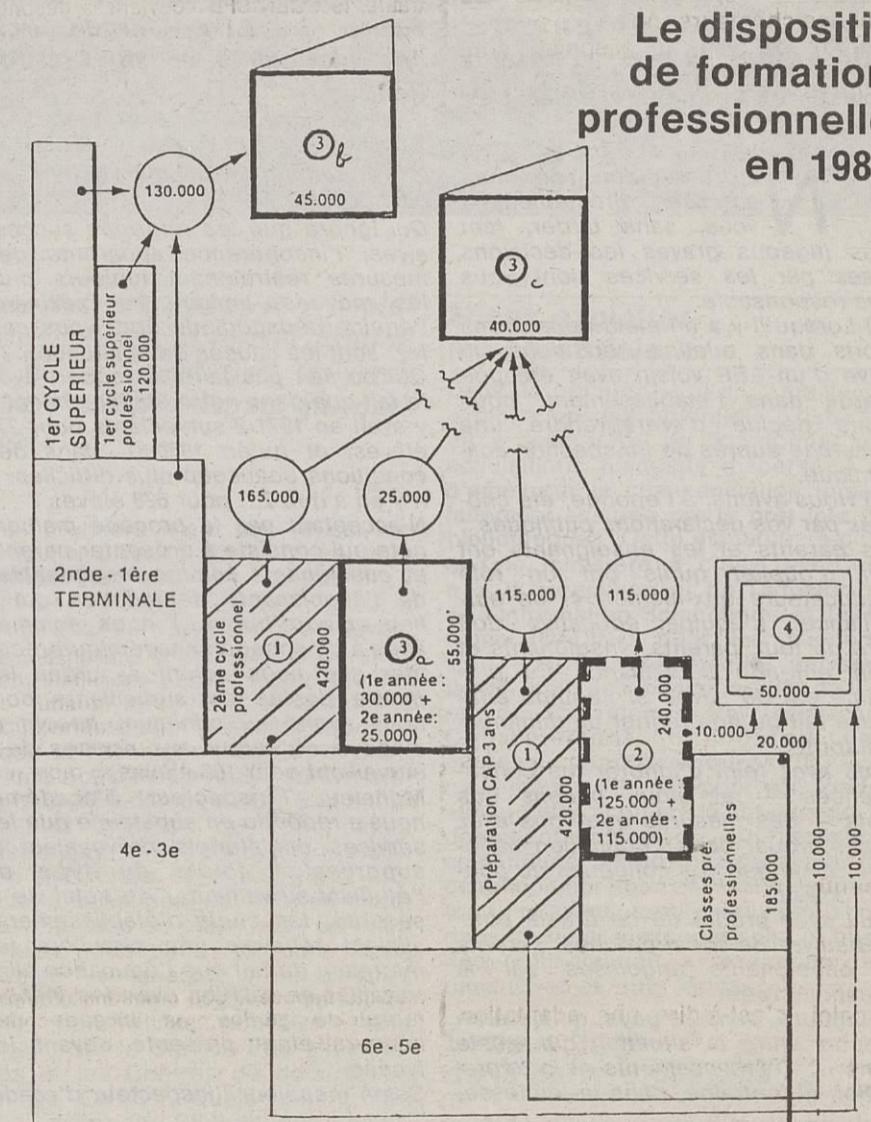
Le plan quinquennal de formation des jeunes

La presse a fait grand cas du plan quinquennal de formation professionnelle des jeunes adopté le 7 janvier dernier par le Conseil des Ministres. Qui

ne souhaiterait, en effet, aller vers une amélioration substantielle de la formation donnée aux jeunes ? Qui ne souhaiterait stopper les sorties non qua-

lifiées de l'appareil scolaire, lutter contre l'échec scolaire ? Mais est-ce bien de cela qu'il s'agit ?

Le dispositif de formation professionnelle en 1985



1 — Lycée d'enseignement professionnel
2 — Apprentissage
3 — Contrats de formation professionnelle alternée
4 — Section de formation professionnelle alternée

d'orientation permettant de « délester » les collèges, LEP et lycées.

De plus est prévue une mise en place de sections de formation professionnelle alternée (4 du schéma).

Les jeunes sortis depuis un an au plus du système éducatif en fin de scolarité obligatoire y bénéficieront, sous statut de stagiaire de la formation professionnelle avec une rémunération assimilant aux apprentis de 1ère année, d'une formation professionnelle de base. A première vue, il y aura peu de changement par rapport à ce qui existe aujourd'hui. En particulier, les prévisions de sorties non qualifiées d'élèves et d'apprentis pour 1985 sont de 85 000 (contre 95 000 en 1980). Autant dire que le gouvernement n'envisage pas de modifier cette réalité.

Rien n'est dit sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire, en amont, dès l'école primaire, les échecs scolaires liés aux inégalités sociales

(voir p. 8 et 9) culturelles et économiques. En fait, c'est la mise en place d'un système d'alternance presque uniquement orienté vers les plus défavorisés, et dont les formations et les qualifications (et quelles qualifications !) seront définies et contrôlées par le seul patronat, avec tous les dangers qui s'ensuivent en ce qui concerne : l'exploitation des jeunes, l'émission des diplômes, des statuts, la concurrence entre jeunes, d'abord, jeunes et adultes, ensuite, sur un marché de l'emploi dégradé.

Les objectifs

L'objectif visé avant tout est de planifier les sorties de l'éducation et d'organiser le « dégraissage ». Il rend cohérentes les récentes mesures prises quant à la réforme du 2^e cycle, des CAP, à l'orientation. C'est dire

qu'il ne concerne pas que la formation professionnelle et que les dispositions prévues auront des répercussions sur toute la formation initiale.

Les buts sont clairs :

- donner aux entreprises la responsabilité quasi exclusive de la formation professionnelle (contrat, apprentissage, réforme des CPC) ;
- organiser la sortie des jeunes sans formation (et non la stopper) : loin de supprimer les échecs scolaires le plan quinquennal prend appui sur eux pour développer les formations alternées ;
- accepter comme une donnée intangible le chômage des jeunes (rappelons qu'en novembre 1980, il y avait 744 000 jeunes « demandeurs d'emploi », représentant 46 % du total des chômeurs...) ;
- mettre en place un dispositif souple permettant de maîtriser les flux scolaires en lien avec le marché de l'emploi ;
- en orientant les jeunes dans les diverses filières selon la conjoncture économique, sociale et... politique (voir, en particulier, l'importance des paliers de 5^e et 3^e) ;
- en organisant ces diverses filières (sous prétexte de revaloriser le travail manuel) à tous les niveaux ;
- en gardant les jeunes à l'école (parking) ou en les plaçant dans les filières selon les besoins ;
- répondre à la restructuration en permettant aux entreprises, par le biais des avantages financiers, tout à la fois :

— d'utiliser une main-d'œuvre sans qualification sur des emplois d'OS ou de manœuvres ;

— de recruter des travailleurs qualifiés — correspondant aux mutations technologiques — mais sans que ce recrutement ait d'implication sur les salaires ;

— d'utiliser des intérimaires (même qualifiés) et de développer des emplois précaires.

En définitive, c'est bien l'ensemble de l'appareil de formation qui est remodelé pour servir d'élément essentiel d'incitation ou d'accompagnement de la restructuration économique. La mise en place de ce dispositif doit permettre une plus grande souplesse entre la formation et l'emploi, c'est-à-dire une adaptation aux besoins en évolution des entreprises et cela tant au plan « vertical » (adaptation aux besoins par profession) qu'au plan « horizontal » (adaptation aux débouchés locaux et régionaux), et une réponse aux mutations technologiques en cours.

Notre intervention

C'est donc à ces niveaux et sur ces terrains qu'il nous faut intervenir :

- par l'élaboration d'une carte scolaire régionale correspondant aux besoins sociaux, à un autre type de développement dans le cadre de créations d'emplois ;
- par des propositions de transformation des contenus et méthodes d'enseignement permettant notamment une lutte effective contre l'échec scolaire dans le cadre d'un service public rénové ;
- par la définition de notre conception de « l'ouverture sur la vie », en donnant tout son sens à notre revendication d'une école au service des travailleurs ;
- par des propositions concrètes visant à améliorer la formation professionnelle des jeunes.

Jean-Claude GUERIN

Personnels ATOS de l'EAP

Forte poussée du SGEN

Les résultats aux dernières élections aux CAP des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service ont modifié profondément la représentativité du SGEN-CFDT parmi ces personnels du ministère de l'Agriculture. Ainsi le SGEN-CFDT devient la première organisation des personnels des catégories C et D de l'enseignement agricole public (EAP). Malgré son absence dans les catégories A et B des personnels administratifs, le SGEN-CFDT devient la seconde organisation pour l'ensemble des personnels ATOS, avec un gain d'environ 12,50 %. Les prochaines élections (agents de service, aides techniques de labo) devraient renforcer encore notre représentativité en faisant du SGEN-CFDT la première organisation des personnels ATOS de l'enseignement Agricole Public. Ces résultats ne concernent que 1 589 titulaires sur environ 4 500 personnels ATOS ; en effet, il y a près de 65 % de personnels non titulaires de « tout poil » dans l'EAP, agent contractuel, agent sur budget d'établissement, vacataires... Ces résultats ne sont pas l'effet du hasard. Ils sont les résultats de l'orientation prise

CATEGORIE C & D

	1979			1981			1981/1979
	Nombre moyen de voix	%	Nb. de sièges	Nombre moyen de voix	%	Nb. de sièges	
SGEN-CFDT	128,22	19,45 %	7	248,62	34,13 %	14	+ 14,68
SNETAP-FEN	197,46	30,72 %	6	223,78	30,72 %	8	+ 0
FO	146,49	22,79 %	6	128,91	17,70 %	5	- 5,09
CGT	164,46	25,59 %	10	109,84	15,08 %	4	- 10,51
FGAF (autonomes)	6,00	0,9 %	0	17,15	2 %	0	+ 1,1
Totaux	643,63			728,30			

représentativité syndicale sur l'ensemble des catégories de non enseignants

	CATEGORIE A, B, C, D			1981			dif. de %
	Nombre moyen de voix	%	Nb. de sièges	Nombre moyen de voix	%	Nb. de sièges	
SGEN-CFDT	156,72	16,32 %	9	287,78	28,81 %	17	+ 12,49
SNETAP-FEN	361,06	37,60 %	10	357,61	35,80 %	12	- 1,80
FO	271,99	28,32 %	13	224,28	22,45 %	11	- 5,87
CGT	164,46	17,12 %	10	111,84	11,19 %	4	- 5,95
FGAF	6	0,62 %		17,12	1,71 %	0	+ 1,51
Total général	960,23						

par l'Assemblée Générale de la branche de l'EAP qui avait choisi comme priorité la prise en charge des personnels ATOS. Devant l'ampleur des problèmes des personnels ATOS de l'EAP : conditions de

travail, titularisation, temps de travail,... cette orientation sera maintenue avec des moyens nouveaux, dans le cadre du plan de développement de l'ensemble de la fédération pour ces catégories.

CNRS

SGEN : 1^{re} organisation syndicale

NOUVELLE structure de consultation au CNRS, le comité consultatif des personnels du CNRS donne son avis sur tous les problèmes généraux concernant les personnels. C'est une structure paritaire. Il fallait élire 5 représentants, sur scrutin de liste dans chaque collège : A - Chercheurs et Ingénieurs. B - Techniciens et Administratifs.

Le SGEN-CNRS a axé sa propagande notamment autour des thèmes :

- pour un statut unique de titulaire
 - pour de meilleures conditions de vie et de travail, c'est-à-dire des garanties d'emploi pour tous, le refus de toute mobilité imposée, des créations d'emploi et le déblocage des promotions, et contre le démantèlement de l'Action Sociale.
- Cette campagne offensive, sur des thèmes clairs, a donné d'excellents résultats : avec 4 élus dans 2 collèges et 32,64 % à elle seule sur l'ensemble des catégories, la SGEN-CFDT devient le premier syndicat du CNRS.

Pour apprécier l'évolution de l'audience des différents syndicats nous devons les comparer aux votes pour le Comité d'Entreprise du CNRS (CAES) en 1979, qui avaient déjà donné une poussée sensible de notre influence et où, pour la première fois, l'alliance des syndicats CGT et FEN n'était plus majoritaire.

Le recul manifeste des syndicats SNTRS-CGT, SNCS-FEN et SNPCEN-FEN doit probablement être mis en relation avec leur durcissement sectaire depuis plus d'un an qui a provoqué le blocage des relations intersyndicales au plan national alors même que la Direction du CNRS multiplie ses attaques. Quant à nous, nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation, nous continuerons à rechercher constamment l'unité d'action la plus large, et ceci sans préalables, dans l'intérêt des travailleurs du CNRS et des autres organismes de Recherche. Si le SGEN-CFDT progresse au CNRS, c'est aussi parce que administratives,

chercheurs, ingénieurs, techniciens sur statut CNRS ou assimilés et hors statut sont rassemblés dans la même organisation syndicale pour défendre leurs droits et faire avancer leurs revendications. Par une volonté affirmée de syndicalisation, le SGEN-CNRS et ASSIMILES fera en sorte que demain les travailleurs, qui se reconnaissent aujourd'hui dans le SGEN-CFDT, décident de s'y organiser.

Recherche Campagne pour le statut ITA

Le SGEN-CFDT entend bien développer son action pour l'obtention d'un statut pour tous les ingénieurs, techniciens, administratifs de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il a fait des propositions en ce sens à la CGT. Celle-ci a mis en avant une série de préalables idéologiques qui montrent clairement son intention d'agir seule, au mépris des intérêts des travailleurs.

Le SGEN-CFDT prend donc l'initiative sans accord unitaire national. Il n'en continuera pas moins de développer des propositions unitaires à tous les niveaux.

Sur le thème « les oubliés de la recherche », le SGEN-CFDT tiendra une conférence de presse début février. Elle donnera le départ d'une opération de masse carte postale à Aigrain l'actuel Secrétaire d'Etat à la Recherche. Des milliers de cartes postales portant nos revendications seront expédiées.

Elles porteront le texte suivant :

« nous exigeons un statut unique de titulaire qui doit notamment nous garantir : l'intégration des D en B ; le relèvement des bas salaires ; le déblocage des carrières ; la création d'emplois statutaires ».

Telles sont bien les revendications prioritaires des ITA (ingénieurs, techniciens, administratifs). Le SGEN-CFDT veut qu'elles soient étendues. Il prend les moyens adaptés pour qu'il en soit ainsi.

	COMITE CONSULTATIF DES PERSONNELS			ACTION SOCIALE			1979
	A	E	TOTAL	A	E	TOTAL	
Plateforme :							
S.N.T.R.S.-CGT	2 984	2 465	5 449	5 795			
S.N.C.S.-FEN	40,96 %	35,64 %	38,37 %	44,60 %			
S.N.P.C.E.N.-FEN	2 élus	2 élus	— 6,23 %				
SGEN-CFDT.CNRS	2 284	2 367	4 651	3 712			
	31,35 %	34,22 %	32,64 %	28,5 %			
	2 élus	2 élus	+ 4,14 %				
S.N.I.R.S.-CGC	1 012	945	1 957	2 213			
	13,89 %	13,66 %	13,78 %	17,00 %			
	1 élus	1 élus	— 3,22 %				
S.N.P.R.E.E.S.-FO	545	799	1 344	963			
	7,48 %	11,55 %	9,46 %	7,4 %			
	—	—	+ 2,06 %				
SARSET-Autonome	460	—	460	—			
	6,3 %	—	3,2 %	—			
	—	—	+ 3,2 %	—			
S.N.P.T.E.S.-FEN	—	340	340	306			
	—	4,9 %	2,39 %	2,35 %			
	—	—	+ 0,04 %				
VOTANTS	7 285	6 916	14 201	12 989			
Participation	65,98 %	63,52 %					

Plogoff : la veillée d'armes

Six mois après, l'écho des immenses fêtes anti-nucléaires s'est tu et la tempête qui, en ce début d'année, s'effiloche aux rochers de Feunteun an Aod, est porteuse de bien mauvaises nouvelles... La section académique de Rennes nous les a transmises.

TOUJOURS au long de ces derniers mois, des rumeurs ont nourri l'inquiétude des habitants du cap : ici, des sondages sans raison apparente pour chercher de l'eau, des passages de techniciens sur le site, un bateau mystérieux signalé ; là, des achats présumés de terrains, de maisons, le recensement des capacités d'accueil des écoles, des hôtels... Nouvelles vraies ou intoxication pour « tester » la résistance des habitants de Plogoff ? Puis, le 2 décembre, la bombe : le Premier Ministre signe le décret d'utilité publique de la centrale. Dans la foulée est annoncée à Douarnenez la construction d'un port de commerce destiné à recevoir les « colis lourds ». Fin décembre, l'adjoint au Maire de Quimper devient le Président de la « Société française d'énergie nucléaire » qui apportera aux habitants « tous les éléments qui leur permettront de se faire une idée exacte de ce qu'est le nucléaire ». Ici, merci, ça va, on est déjà pas mal informé !

La trahison des notables

EDF développe son offensive de charme : plus que de convaincre, il s'agit de séduire. Des voyages somptueux sont organisés où se pressent les élus. Des promesses mirifiques sont faites, concernant la durée du chantier (du travail pour vingt ans), l'argent qui va couler à ne savoir qu'en faire dans les caisses des communes ; tentatives pour ouvrir des brèches dans le bloc soudé des opposants à la centrale.

Offensive de séduction suivie parfois d'effet : un conseiller général centriste élu sur des positions anti-nucléaires, sans honte, change de camp au nom du « réalisme » imité bientôt par le maire communiste de Douarnenez qu'on avait vu en d'autres temps, manifester sur le site. Décision du Parti, raison d'Etat ? Triste... A retenir également les propos injurieux tenus à Brest par Georges Marchais qui a traité pèle-mêle les anti-nucléaires de « voyous, agents de l'impérialisme américain, soutiens de Ceyrac, roulant pour Giscard ».

La construction de la centrale acquise, il s'agit maintenant de se partager le pactole promis par EDF. Des maires se voient déjà inaugurant qui une piscine, qui un complexe sportif, qui une école neuve... Des entreprises locales de travaux publics achètent — assure-t-on — du matériel neuf. Attention à la rouille ! Quelles miettes auront-elles à se partager quand les entreprises multinationales se seront attribuées la quasi totalité du magot ?

Et les habitants de Plogoff ?

Désespérés, résignés devant ces menaces ? Absolument pas ! Plus de 5 000 parts du GFA ont été placées, des actions spectaculaires continuent à avoir lieu comme l'occupation du siège d'EDF à Clamart, les moutons du Larzac continuent d'arriver, une culture de plantes aromatiques est envisagée, la construction d'une « Maison des énergies nouvelles » également, des avocats préparent un recours.

Alors, combat d'arrière-garde ? lutte illusoire ? pot de terre contre pot de fer ? Voire. Ici, à Plogoff, on a plein d'idées. □

Des films, des adresses...

« Des pierres contre les fusils » dans le circuit commercial.

« Dossier Plogoff » film militant.

Pour se le procurer s'adresser au secrétariat national ou aux Unions Locales CFDT

« Nukleel » journal breton d'information nucléaire édité par les CLIN. Abonnement 40 F à AENER Nukleel BP 30 29207 LANDERNEAU.

GFA Plogoff : BP 5 Plogoff 29113 AUDIERNE

Projet Alter breton : Paul TREGUER 11, rue Paul Dürer 29200 BREST.



Mutations 81 Second degré Lep

Quelques rappels

défense syndicale dans les commissions administratives paritaires nationales (CAPN).

• *N'oubliez pas de remplir et de retourner très rapidement votre fiche syndicale de soutien (fiche verte pour le second degré, blanche pour les LEP que vous pouvez encore vous procurer auprès de votre section départementale ou académique). Cette fiche constitue le seul instrument pour assurer votre*

Dans le barème second degré, le rapprochement de conjoint est considéré comme réalisé dès lors que la distance séparant le poste attribué au professeur d'une part et d'autre part, la localité de résidence du conjoint ne dépasse pas 35 km (et non 50 comme indiqué dans l.D.S.).

Calendrier 81

DISCIPLINES MUTATIONS 1ères AFFECTIONS

Philosophie	4-5 mai	15-16 juin
Lettres classiques	21 au 27 avril	1 ^{er} au 3 juin
Lettres modernes	11 au 15 mai	22 au 24 juin
Histoire géographie	14 au 17 avril	26-27 mai
S.E.S.	19 mai	17 juin
Mathématiques	11 au 15 mai	22 au 24 juin
Sciences physiques	23-24 avril	1 ^{er} et 2 juin
Sciences naturelles	14-15 avril	22 mai
Portugais	25-26 mai	25-26 mai
Allemand	11 au 15 mai	9 au 11 juin
Anglais	4 au 8 mai	15 au 19 juin
Espagnol	16 avril	21 mai
Italien	25-26 mai	25-26 mai
Russe	25-26 mai	25-26 mai
STE	22 avril	27 mai
Dessin	27 avril	12 juin
CMI-PTA	29-30 avril	22-24 juin
Emt	28 avril	4 juin
Musique	17 avril	3 juin
AE (tit. et mut.)	30 avril	12 juin (recrutement)
PEG L.H.	30 avril	2 juin
PEG Langues	24 avril	26 mai
PEG Math. Sc.	24 avril	26 mai
P.T.C.T.	6 mai	4 juin
P.E.P.T.	7 mai	10 juin
P.E.P.P.	20 mai	15 juin

Mutations :

— au C.N.E.C. (ex CNTE) 12 et 13 mars

— établissements expérimentaux 24 et 25 mars

N.B. : Ce calendrier, donné à titre indicatif est susceptible de subir quelques modifications.

Liste d'aptitude des chefs d'établissement.

Les commissions consultatives spéciales se réunissent habituellement fin janvier, début février pour les établir.

Cette année il en ira différemment.

Après le report des élections des membres de cet organisme, l'annonce de la sortie d'un nouveau statut etc... on vient d'apprendre qu'un projet d'arrêté prorogerait les actuelles commissions. Mais, en attendant, aucune d'elles ne peut siéger.

Les collègues qui avaient demandé leur inscription sur la liste doivent donc patienter !

Le secrétariat national second degré les informera dès que possible.

Rupture de l'engagement décennal (I)

Les écoles normales nationales d'apprentissage

Qui est concerné ?

- les professeurs stagiaires des ENNA en cas d'interruption de leur scolarité avant son terme pour des raisons autres que l'inaptitude physique, ou en cas d'échec au certificat d'aptitude à l'enseignement dans les CET (CAECET) (1).

- les titulaires du CAECET ou les professeurs techniques, chefs de travaux (PCT), titulaires, en cas de rupture volontaire de leur engagement ou d'exclusion du service pour des raisons disciplinaires ou pénales.

Les dispenses de remboursement

Les personnels que leur état de santé rend inaptes à occuper un emploi de l'Etat sont dispensés de plein droit de l'obligation de remboursement. Ceux que leur état de santé rend inaptes à occuper l'un des emplois, soit de professeur, soit de PCT de collège d'enseignement technique, peuvent être dispensés de l'obligation de remboursement. Les inaptitudes pour raison de santé doivent être dûment reconnues par le comité médical compétent. Les professeurs et professeurs techniques chefs de travaux admis à faire valoir leurs droits à la retraite avant le terme de l'engagement qu'ils ont souscrit sont dispensés de plein droit de l'obligation de remboursement, sous réserve de justifier, au moment où ils sont rayés des cadres, de dix ans de service d'enseignement dans un établissement

ment public, ou d'être atteints par la limite d'âge de leur emploi.

Les professeurs stagiaires des ENNA qui, en raison de leur inaptitude physique aux fonctions, ne peuvent être titularisés en qualité de professeurs ou de PCT peuvent être dispensés de l'obligation de remboursement.

Les dispenses sont accordées par arrêté du Ministre de l'Education pris après consultation de la commission administrative paritaire pour les fonctionnaires titulaires et pour les professeurs stagiaires, après avis du directeur et consultation du conseil d'administration de l'ENNA.

Le calcul du remboursement

Il est à calculer selon la formule ci-dessous

$$\text{montant : } Ex \frac{n-s}{n}$$

E = éléments perçus durant la scolarité et le stage (traitement annuel net, indemnité de résidence, supplément familial...), s = durée (en mois) des services effectués au titre de l'engagement souscrit et n la durée (en mois) de l'engagement à servir l'Etat.

Sont également pris en compte la formation en ENNA ou en situation.

(1) L'obligation de remboursement en cas d'échec au CAELEP est une mesure scandaleuse : l'échec ne peut être imputé à la responsabilité du stagiaire. Le SGEN-CFDT intervient auprès du ministère pour que cette clause soit abrogée. C'est une raison supplémentaire pour être vigilant à tous les niveaux et s'opposer à tout échec au CAELEP.

Clauses communes

- Pour la détermination de la durée des services, les services à mi-temps sont pris en compte pour la totalité de leur durée, au même titre que les périodes de service à temps complet.

Sont également pris en compte :

- les congés prévus aux articles 36 et 47 bis du statut général des fonctionnaires, c'est-à-dire les congés annuels, congés maladie, de longue durée (en cas de tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse ou poliomyalgie), congés de maternité ou adoption, congé éducation-ouvrière, congé postnatal)

- le service national,
- les périodes d'instruction prévues à l'article 47 du statut général des fonctionnaires,
- les services effectués par les

fonctionnaires détachés en application de l'article 1^{er} du décret 59-309 du 14 février 1959 modifié fixant les cas de détachement.

Mise en recouvrement

Décision

Elle est prise par le dernier chef de service de l'intéressé.

Procédure

Lorsqu'apparaît une situation entraînant un manquement à l'obligation de l'engagement le dernier chef de service rappelle à l'intéressé les termes de cette obligation. Celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour apporter la preuve qu'il demeure au service de l'Etat

Les écoles normales d'instituteurs

Qui est concerné ?

Les élèves instituteurs et les anciens élèves instituteurs qui ne remplissent pas l'obligation qui leur est faite de rester au service de l'Etat pendant 10 ans après leur sortie de l'Ecole normale (EN).

Les dispenses de remboursement

en totalité

Les personnels que leur état de santé rend inaptes à occuper un emploi de l'Etat ainsi que ceux admis à la retraite pour limite d'âge et ceux licenciés ou admis à la retraite pour cause de dégagement des cadres.

L'inaptitude pour raison de santé doit être dûment reconnue par le comité médical compétent.

en totalité ou partiellement :

Des cas peuvent se présenter — les élèves instituteurs exclus de l'EN en raison de leur inaptitude à l'enseignement ainsi que les instituteurs stagiaires qui ne peuvent être titularisés pour les mêmes raisons et les instituteurs titulaires licenciés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite pour insuffisance professionnelle, peuvent être dispensés totalement ou partiellement de l'obligation de remboursement.

La dispense est accordée par arrêté du Recteur puis après consultation de la CAP compétente, et pour les élèves instituteurs, après avis du directeur de l'EN et consultation du Conseil des professeurs.

Nous ouvrons le premier volet d'un point pratique sur les modalités et les taux de remboursement des sommes dues à l'Etat, en cas de rupture de l'engagement décennal. Dans ce numéro, nous parlerons des personnels des Ecoles normales d'instituteurs et des Ecoles normales nationales d'apprentissage. Dans le numéro du 2 mars 1981, nous envisagerons le cas des catégories du second degré, des bibliothèques.

— dans les autres cas, une dispense partielle ne pouvant excéder les 2/3 de la somme due, peut être accordée par le dernier supérieur hiérarchique de l'intéressé après avis de l'organisme paritaire compétent en fonction de la manière de servir de l'intéressé.

Le calcul du remboursement

$$N = \frac{Exs}{3650}$$

dans laquelle N désigne le montant de la somme à rembourser, E = les éléments perçus pendant la scolarité, s la durée (en jours) des services effectués au titre de l'obligation. Sont également pris en compte pour la totalité de leur durée les services en qualité d'instituteur remplaçant et d'instituteur suppléant accomplis dans les écoles publiques avant l'entrée à l'Ecole normale.



Changement d'affectation :

Dans le cas où l'intéressé obtient par mutation ou par recrutement une affectation dans un autre service de l'Etat ou établissement public de l'Etat à caractère administratif, l'ancien chef de service transmet au nouveau supérieur hiérarchique un dossier faisant apparaître la date de départ de l'obligation et sa durée ainsi que les éléments permettant de calculer, le cas échéant, la somme qu'il devra reverser en cas de manquement à l'obligation.

Prise en charge syndicale

Si vous êtes concerné(e) par ces dispositions réglementaires, il convient que vous preniez contact avec des représentants du SGEN-CFDT afin de voir en commun les démarches à effectuer : demande de remise gracieuse, recours...

La crise de l'automobile

La Fédération Générale de la Métallurgie CFDT (FGM) vient de diffuser ses positions sur la crise de l'automobile. La question de la formation professionnelle figure en bonne place.

PARMI les nombreux dossiers industriels qui font régulièrement la « une » des journaux, celui de l'automobile touche particulièrement le grand public. Les consommateurs sont directement acteurs ; les plus conscients perçoivent les limites de l'automobile : énergie, pollution, encombrement, accidents. Mais, surtout, au chapitre de l'emploi en France, ce sont 880 000 personnes qui travaillent dans le secteur production ; 480 000 dans les métiers de réparation et d'usage (carburants, assurance...) ; 867 000 dans les transports.

C'est un secteur dont « l'opinion publique » a plus ou moins conscience qu'il sous-tend une part importante de l'activité industrielle française. Cette impression est justifiée : la production automobile d'un pays marque en fait la crédibilité internationale du secteur productif du pays.

La régression devenue publique à l'heure actuelle est réelle. Malgré les soubresauts sporadiques, la courbe de la production (voir tableau 1) montre que Peugeot doit sa place actuelle aux rachats successifs de Citroën puis de Chrysler Europe ; quant à Renault, les études récentes montrent que son développement interne tient essentiellement au succès de la R5. Le graphique n° 2 montre bien que le marché intérieur décline.

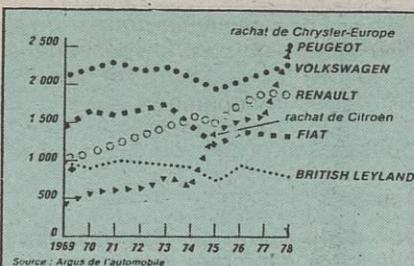
Mais les médias, poussés par les constructeurs, répondent le plus souvent par un réflexe de protectionnisme ; comme dans bien d'autres domaines, en période de crise, il est facile de désigner les causes : elles sont à l'étranger. La FGM refuse cette facilité ; elle affirme que la crise est structurelle et non conjoncturelle : relative saturation du marché, concentration malheureusement nécessaire ; elle reconnaît l'agressivité de la concurrence japonaise, mais aussi américaine : General

Motors et Ford restent, et de loin, les premiers producteurs mondiaux ; à ces égards, les propositions habituelles paraissent totalement inadaptées : protectionnisme et relance de la consommation ne peuvent que retarder l'échéance. La FGM affirme qu'il y a un problème industriel contrairement aux producteurs qui préfèrent le nier et reporter toutes les conséquences sur la politique sociale : licenciements, retraites anticipées, chômage « technique », essor du travail intérimaire, répression... Ceux qui ont regardé les débats des « dossiers de l'écran », en 1979, se rappellent de l'auto-satisfaction affichée par les constructeurs européens face aux questions pertinentes du représentant de la FGM..

Moderniser la production

L'un des axes des propositions de la FGM, est, en effet, la modernisation de l'outil de production. Le passage nécessaire à la robotique doit permettre de créer des emplois qualifiés, si ce secteur n'échappe pas à la France. Mais, pour cela, la formation professionnelle doit accompagner cette évolution. Là, l'Education nationale est directement interpellée. Quand on sait la difficulté avec laquelle l'enseignement de l'automatisme s'est mis en place dans le second degré (1) : manque de moyens, de formation des enseignants, de définition de la formation à donner aux élèves, on voit que

1. Production en milliers de véhicules



CITROËN

cette évolution n'est pas facile et que nous y avons une part de responsabilité.

La situation est encore plus catastrophique du côté de ceux qu'on appelle les « équipementiers » (fabriquants de matériel électrique, des accessoires...). Ce secteur est plus discret puisque sous-traitant, mais il est touché profondément par le passage à l'électronique. Or, malgré les pleins feux mis sur Matra, la France n'est actuellement pas bien placée dans ce domaine.

Réduction du temps de travail

Le deuxième axe revendicatif avancé par la FGM est celui du temps de travail. Il est stupéfiant que Renault en soit encore à 41 heures 50. Inutile de se cacher que, même si les deux entreprises françaises restent parmi les grands constructeurs (ce qui n'est pas gagné), et que le marché croît de 2 % par an, il y aura récession de l'emploi. Pour l'instant, les réponses des employeurs ont été : départs anticipés (56 ans 2 mois) et chômage technique. Mais Peugeot projette de licencier 3 500 personnes chez Talbot et 1 000 chez Citroën. La lutte pour la réduction du temps de travail est donc d'actualité aussi dans ce secteur ; l'allongement à une demi-heure du temps du casse-croûte, c'est 350 emplois supplémentaires chez Peugeot ; les départs à la retraite chez Renault ont été accompagnés de la création d'emplois alternatifs ; ce qui a amené la FGM à accepter cette mesure. Mais la revendication de la fédération reste bien la retraite à 60 ans pour tout le secteur.

Que les constructeurs changent de stratégie

Enfin, sur le plan des stratégies des constructeurs, terrain sur lequel la FGM revendique, et l'information, et

le pouvoir d'intervenir, elle s'exprime :

- pour les accords de coopération entre constructeurs (et non des regroupements qui sacrifient plus d'emplois) ;
- pour un débat public sur les régions les plus touchées : région parisienne et Franche-Comté (dans cette dernière, c'est le règne de la mono-industrie) ;
- pour un effort de recherche important : nouvelles énergies, moyens de transports plus fiables ; cet effort doit être soutenu par les pouvoirs publics. A la clé on trouve le maintien de la compétitivité de cette industrie.
- contre les accords entre firmes japonaises et firmes européennes en difficulté (difficultés dont les « grands » sont parfois les auteurs) ; ces accords sont mal maîtrisés : en échange de l'implantation en Europe des seules activités d'assemblage, c'est l'accès massif au marché européen qui est offert.

La solidarité active des travailleurs de l'Education et de la Recherche passe par leur lutte propre sur les deux terrains que met en avant la FGM : la formation professionnelle et la réduction du temps de travail ; deux terrains sur lesquels le SGEN-CFDT est présent.

Aux personnels de faire que cette solidarité devienne acte. □

Voir SU n° 761

